

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 juin 1966.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), à la suite de la mission effectuée du 15 février au 10 mars 1966 par une délégation de cette Commission sur l'état des relations économiques et financières entre la France et différents pays du Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Emirats, Iran),*

Par MM. Marcel PELLENC, Roger HOUDET, Roger LACHÈVRE  
et Joseph RAYBAUD,

Sénateurs.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Préambule</b> .....	5
<b>ARABIE SAOUDITE</b> .....	8
<i>Programme du séjour de la délégation</i> .....	8
I. — Généralités .....	11
Organisation des pouvoirs .....	11
L'agriculture .....	13
L'industrie .....	14
Budget et monnaie .....	14
Le commerce extérieur .....	14
Le pétrole .....	17
II. — Les relations économiques franco-saoudiennes .....	18
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances .....	25
<b>EMIRATS</b> .....	31
<i>Programme du séjour de la délégation</i> .....	31
I. — Bahrein .....	33
II. — Abu Dhabi .....	35
III. — Qatar .....	37
IV. — Koweit .....	40
V. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances .....	49
<b>IRAN</b> .....	53
<i>Programme du séjour de la délégation</i> .....	53
I. — Généralités .....	55
L'économie .....	57
L'agriculture .....	57
L'industrie .....	60
Les finances intérieures .....	62
Le commerce extérieur .....	63
Le pétrole .....	64

	Pages.
II. — Les relations économiques et financières entre la France et l'Iran .....	67
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.	70
<b>Généralités sur la production pétrolière au Moyen-Orient</b> .....	<b>75</b>
I. — Production et réserves.....	75
II. — Politique pétrolière des pays du Moyen-Orient.....	77
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>82</b>

---

## PREAMBULE

Poursuivant la mission d'information qu'elle avait commencée en 1965 sur l'état des relations financières et économiques entre la France et les pays du Proche et du Moyen-Orient (1), une délégation de votre Commission des Finances a été autorisée par le Sénat à se rendre en Arabie Saoudite, dans différents Emirats du Golfe et enfin en Iran.

Cette mission s'est déroulée du 13 février au 10 mars 1966. Elle a présenté le plus grand intérêt pour votre délégation qui a reçu un accueil exceptionnellement chaleureux des dirigeants des différents pays visités qui ont vu dans cette première visite officielle d'une délégation parlementaire française, une preuve de l'intérêt que notre pays attache au développement de nos relations économiques et culturelles.

Le nombre et l'importance des contacts pris au cours de ce voyage, les informations très complètes que la délégation a rapportées sont les résultats d'une parfaite organisation coordonnée par MM. les Ambassadeurs de France, avec le plein accord de M. le Ministre des Affaires étrangères, et en étroite collaboration avec les représentants officiels des pays intéressés.

Par ailleurs, nous avons reçu le concours le plus efficace des différentes sociétés pétrolières qui opèrent dans ces pays et qui ont facilité au maximum les investigations de la délégation du Sénat dans un domaine essentiel de l'économie de cette région.

Votre délégation tient donc à adresser l'expression de sa très vive gratitude et de ses félicitations chaleureuses en tout premier lieu :

— Aux chefs de nos missions diplomatiques :

S. E. M. P. REVOL, Ambassadeur de France en Arabie Saoudite ;

S. E. M. FALAIZE, Ambassadeur de France au Liban et au Koweït ;

S. E. M. R. SIRVAN, Ambassadeur de France en Iran,

qui remplissent avec un succès que nous aurons l'occasion de souligner, une action décisive qui a permis à notre pays de reprendre,

---

(1) Cf. Rapport d'information n° 266 (seconde session ordinaire de 1964-1965).

en peu d'années, des positions compromises pendant un temps par une conjoncture politique difficile.

— A MM. René LETONDOT, Conseiller financier pour le Moyen et Proche-Orient ;

DUGOUJARD, Conseiller commercial pour l'Arabie Saoudite, le Koweït et les Emirats ;

GRANGETTE, Conseiller économique en Iran,

qui nous ont apporté le concours le plus précieux et le plus dévoué grâce à leur parfaite connaissance de la structure économique de ces pays.

— A. M. l'Ambassadeur d'Iran en France ;

— A M. le Chargé d'affaires d'Arabie Saoudite en France ;

— A M. l'Ambassadeur de Grande-Bretagne en France et aux représentants diplomatiques de Sa Majesté Britannique au Moyen-Orient qui nous ont largement facilité les formalités et les déplacements dans le Golfe et nous ont réservé sur place un très chaleureux accueil.

Aux dirigeants et collaborateurs de l'Union des Chambres syndicales de l'Industrie du Pétrole, de l'E. R. A. P., de la Compagnie française des Pétroles, de la Société Esso-France, de la British Petroleum, de l'Aramco, de la Compagnie nationale des Pétroles iraniens, de la Farsi Petroleum Cy, du Consortium iranien, de l'Abu Dhabi Petroleum Cy, de l'Abu Dhabi Marine Areas, qui ont mis à la disposition de la délégation les plus larges facilités d'information, de visite et de circulation.

Enfin, votre délégation a eu la bonne fortune de rencontrer un très grand nombre de nos compatriotes, techniciens et spécialistes qui travaillent dans cette région du monde. Elle a pu leur transmettre, outre le salut de notre pays, les sentiments de la satisfaction totale que l'ensemble de nos interlocuteurs étrangers éprouve à l'égard de la collaboration hors de pair qu'ils leur apportent. Nous sommes heureux de nous associer à cet hommage unanime rendu à nos compatriotes qui constituent le fer de lance de l'expansion industrielle française.

\*

\* \*

La délégation de la Commission des Finances était composée de :

MM. Marcel PELLENC, Rapporteur général ;

Roger HOUDET, Sénateur de la Seine-Maritime, ancien  
Ministre ;

Roger LACHÈVRE, Sénateur de Seine-et-Oise ;

Joseph RAYBAUD, Sénateur des Alpes-Maritimes ;

S. CAMPBELL, Chef du Secrétariat de la Commission des  
Finances.

## ARABIE SAOUDITE

(15 février — 20 février 1966.)

### Programme du séjour de la délégation.

*Lundi 14 février.*

22 heures : Arrivée à Djeddah.

*Mardi 15 février.*

Matin : Entretien avec Son Excellence M. Anwar Ali, Gouverneur de la Banque Sama (Banque centrale). Entretien avec le Président de la Chambre de Commerce de Djeddah.

Après-midi : Séance de travail à la résidence de M. l'Ambassadeur de France avec les représentants des sociétés françaises opérant en Arabie Saoudite :

MM. LACROIX, Directeur à l'E. R. A. P.

DE SAINT-QUENTIN, chargé de mission à la Direction de l'E. R. A. P.

JEGAT, Directeur de la Banque d'Indochine à Djeddah.

RANOUX, représentant du B. R. G. M.

CLOUZEAU, représentant local de la Société Forex, qui participe avec la Languedocienne pour 49 % du capital de la Société franco-saoudienne Arabian Drilling Cy - Recherches d'eau, forages off shore.

ROTH et DONNADIEU de la Compagnie générale de géophysique, animatrice de la société franco-saoudienne Argas.

Réception officielle donnée par M. l'Ambassadeur de France.

*Mercredi 16 février.*

Matin : Départ pour Ryad.

Arrivée à Ryad.

Audience de Sa Majesté le Roi Fayçal d'Arabie.  
Entretien avec Son Excellence le docteur Pharaon,  
conseiller privé de Sa Majesté le Roi Fayçal,  
ancien Ambassadeur en France.

Après-midi : Entretien avec Son Excellence Sheikh Jamul Al  
Hijailan, Ministre de l'Information et visite des  
studios d'émission de télévision.

Entretien avec Son Excellence Hassan El Mou-  
chary, Ministre de l'Agriculture.

*Jeudi 17 février.*

Entretien avec Son Excellence Sheikh Abib  
Sheikh, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Entretien avec Son Excellence Aba Chkeir, Vice-  
Ministre des Finances.

Entretien avec Son Excellence Mohamed Omar  
Tawfig, Ministre des Communications.

*Vendredi 18 février*

Visite à l'usine d'armement de El Khardj (60 kilo-  
mètres de Ryad) exploitée par les sociétés fran-  
çaises Hotchkiss-Brandt et Manurhin France —  
135 techniciens français.

Réception de la colonie française de Ryad.

*Samedi 19 février.*

Départ de Ryad pour Dammam.

Après-midi : Entretien avec Son Altesse Royale Saud Bin  
Jalawi, Emir de Dammam.

Visite des travaux d'aménagement du port de  
Dammam.

Dîner officiel offert par Son Altesse Royale l'Emir  
de Dammam.

*Dimanche 20 février.*

Matin : Visite des installations de l'Aramco à Dahram de la raffinerie et du port pétrolier Ras-Rhanura. Déjeuner avec les principaux dirigeants locaux de l'Aramco.

15 heures : Départ pour Bahrein.

Au cours de son séjour en Arabie Saoudite, la délégation de la Commission des Finances a pu avoir, grâce au programme organisé par l'Ambassade de France en liaison avec les autorités saoudiennes, un grand nombre d'entretiens avec les dirigeants responsables de ce pays et les représentants des sociétés françaises.

Accompagnée tout au long de ce périple par Son Excellence, M. Revol, Ambassadeur de France et le Conseiller commercial M. Dugoujard, qui lui ont apporté les informations les plus précieuses et les plus détaillées, tant sur le pays lui-même que sur l'évolution de ses relations internationales, avec la France notamment, la délégation a été reçue longuement en audience par Sa Majesté le Roi Fayçal, avant d'examiner avec les membres de son Gouvernement les conditions dans lesquelles pouvaient évoluer les relations économiques franco-saoudiennes.

Elle a également visité certaines réalisations françaises et pris contact avec la plupart de nos compatriotes qui œuvrent dans ce pays où ils ont su faire apprécier nos techniques et l'esprit de coopération de nos entreprises.

Le climat extrêmement amical qui a présidé à cette visite — la première effectuée en Arabie Saoudite par une délégation parlementaire française — résulte de leurs efforts et de l'impulsion exceptionnelle donnée depuis quelques années à notre présence en Arabie Saoudite par le chef de notre mission diplomatique.

Nous souhaitons rendre un hommage particulier à ces Français qui, travaillant dans des conditions souvent difficiles, font preuve d'un dynamisme tout à fait remarquable.

Nous adressons également nos très vifs remerciements à toutes les personnalités saoudiennes qui ont contribué à la coordination de cette mission et notamment M. Kabbani, chargé d'affaires de l'Arabie Saoudite en France, qui a pris une part prépondérante à son organisation. La participation de tous au succès de cette mis-

sion nous permet de la considérer comme marquant une étape importante dans le resserrement des relations amicales et fructueuses entre nos deux pays.

\*  
\* \*

## I. — Généralités.

L'Arabie Saoudite est le berceau de l'Arabie et de l'Islam. C'est en effet de ce pays que les légions de Mahomet se lancèrent à la conquête du monde et étendirent son emprise jusqu'à la Chine, en Orient, et jusqu'à Poitiers, en Occident.

Après le déclin de l'Empire arabe, l'Arabie Saoudite connut de longs siècles d'obscurité, au cours desquels les tribus rivales se déchiraient entre elles, autour de quelques points d'eau qui jalonnaient le désert.

L'unité fut réalisée entre 1901 et 1927 par le Roi Adb El Aziz Ibn Séoud, descendant du célèbre Séoud le Grand, qui avait constitué le premier Empire séoudite, au XVIII<sup>e</sup> siècle en compagnie de Abd El Mahhab, théologien réformateur de l'islamisme (d'où le nom de Wahhabisme donné à sa doctrine défendue par les descendants du Grand Séoud qui avait épousé sa fille).

Abd El Aziz Ibn Séoud a pu réaliser cette unité grâce, notamment, à la fondation de la confrérie religieuse des Ikhwan, composée de Bédouins nomades qu'il avait fixés dans des colonies agricoles sédentaires du Nedjd (province orientale), à proximité de la capitale et qui fournissait aux rois une armée extrêmement puissante. Ces « guerriers de la foi » permirent la conquête de différentes provinces de l'Arabie Saoudite, puis de l'Hedjaz, gouverné par le Roi Hussein, Emir de la Mecque (1924). L'unité fut définitivement réalisée en 1927. Mort en 1953, le Roi Abd El Aziz avait désigné comme prince héritier son fils Saoud, qui fut déposé en 1963. L'Emir Fayçal, son frère, gouverne, depuis, le Royaume.

### ORGANISATION DES POUVOIRS

L'ensemble des pouvoirs appartient au roi ; toutefois, quelques jours avant sa mort, le roi Abd-el-Aziz avait institué un Conseil des Ministres, présidé par le prince héritier. Les ministres sont désignés par le roi et responsables devant lui. Leur démission doit également recevoir la sanction royale. Le roi dirige la politique inté-

rieure et extérieure de l'Etat. Il est en particulier chargé d'approuver le budget, les traités, les accords internationaux, les contrats portant droit de concessions et de monopoles. Il est, en outre, habilité à sanctionner la formation de sociétés, l'autorisation accordée à des sociétés étrangères à travailler dans le royaume, etc.

Les décisions du Conseil des Ministres doivent être prises à la majorité, en présence d'au moins les deux tiers de ses membres et recevoir la sanction du souverain.

Par ailleurs, le roi dispose d'un « diwan », composé d'un certain nombre de services rattachés : Secrétariat général, Cour des comptes, Bureau d'expertises techniques, Tribunal des doléances.

L'Administration comprend un certain nombre de provinces correspondant à quatre anciens Etats : le Nedjd, Hedjaz, l'Aza et l'Assir. L'un des plus importants problèmes que le souverain avait à résoudre sur le plan de la population était celui des populations du désert, nomades ou semi-nomades. Il a été indiqué ci-dessus comment le roi Abd-el-Aziz avait réussi, grâce au mouvement des Ikhwan, à en sédentariser environ un tiers.

Ses successeurs ont poursuivi cette politique en versant aux cheikhs des tribus des subventions variables suivant leur importance et devant leur permettre de fertiliser des territoires qui leur sont attribués.

Par ailleurs, par les mariages qu'ils ont contractés avec les filles de ces cheikhs, les rois ont créé un réseau d'alliance extrêmement dense entre la dynastie des Séoud et les autres grandes familles ou tribus bédouines.

\*  
\* \*

La superficie de l'Arabie Saoudite est évaluée à 2 millions de kilomètres carrés environ, pour une population de moins de 5 millions d'habitants. Son économie est naturellement dominée par la production du pétrole, qui s'est élevée, en 1965, à 99 millions de tonnes, soit 24 % de la production du Moyen-Orient et 6,7 % de la production mondiale. Les réserves prouvées existant dans ce pays sont considérées comme les plus élevées du monde. Les sommes provenant du pétrole sont extrêmement importantes puisqu'elles étaient évaluées, en 1964, à 554 millions de dollars U. S. Depuis qu'elles ont été consacrées en majeure partie au développement du pays, elles ont provoqué un essor considérable, surtout marqué depuis l'accession au trône du roi Fayçal.

## L'AGRICULTURE

Le caractère désertique de la majeure partie du pays rend difficile le développement agricole. La superficie des terres cultivables ne représente que 300.000 hectares environ, soit 0,13 % de la superficie totale. Cependant, d'énormes travaux d'irrigation ont été entrepris, en particulier depuis la découverte de nappes d'eau souterraines, due à des Français protégés par le roi Séoud en 1957. La principale culture était celle des palmiers-dattiers mais, depuis quelques années, le riz, les céréales et les légumes font l'objet de cultures extensives.

En 1953 fut créé un Ministère de l'Agriculture, qui comprend aujourd'hui sept directions. Afin de fournir une aide plus effective aux cultivateurs, le Ministère a créé des unités agricoles dans chaque partie du pays. A chaque unité sont attachés des experts conseillant les cultivateurs et orientant leurs efforts. Ces unités possèdent un équipement agricole moderne, des semences et des engrais. De plus, elles ont toutes une ferme modèle, une station de recherches agricoles, une pépinière pour plantes et arbustes. La lutte contre les fléaux agricoles est un des plus importants services du Ministère, qui a également mis au point un programme destiné à revaloriser la terre dont la plus grande partie avait été gravement affectée par des destructions et des pâturages excessifs. Des travaux sont également réalisés pour fixer les dunes et les empêcher d'empiéter sur les oasis.

Un autre projet agricole important est celui de Wad-el-Sahba, qui s'étend d'Al Ahssa à Al Korgi. Cette région a été employée pour le projet d'établissement extensif des nomades qui possèdent ainsi des terrains agricoles. Le coût de ce projet a été estimé à 75 millions de ryals (1) et le temps nécessaire à sa réalisation à cinq ans, à partir de l'exercice financier 1963-1964. Au total, mille familles bédouines seront installées dans cette région.

La construction de barrages doit contribuer à la mise en exploitation de nouvelles régions de l'Arabie Saoudite. Le barrage de Jizan pourra emmagasiner 45 millions de mètres cubes. Il irriguera 21.000 hectares. Le barrage d'Abha, également en projet, aura une capacité de retenue de 10 millions de mètres cubes.

---

(1) 1 ryal = 1,09 F.

L'élevage reste naturellement la ressource traditionnelle des populations nomades. De nombreux efforts ont été consacrés pour améliorer les méthodes d'élevage, notamment par la sélection des reproducteurs.

### L'INDUSTRIE

Le développement industriel, en dehors du pétrole, demeure encore limité, malgré les encouragements du Gouvernement.

En effet, celui-ci consent d'importantes exemptions de taxes douanières sur les machines et l'équipement gratuit de terrains pour les nouvelles industries. Par ailleurs, grâce à la stabilité financière du pays et grâce aussi à la mise en vigueur d'un code très libéral des investissements étrangers, un important développement des industries est espéré en Arabie Saoudite.

Les industries artisanales restent nombreuses : verrerie, bibelots, ouvrages de cuir, poteries, gravures, tapisseries d'ameublement, chapelets de prière, filage et tissage, bateaux à voile, etc.

Parmi les industries modernes, on peut citer des usines de ciment et de plâtre, des savonneries et tanneries modernes, des usines de munitions, des ateliers de réparations mécaniques. A l'heure actuelle, une grande aciérie est en voie d'achèvement.

### BUDGET ET MONNAIE

La monnaie est le ryal, qui vaut 1,09 F, cours fixe et légal.

Le budget de l'année fiscale 1385-1386 (25 octobre 1965-14 octobre 1966) est supérieur en dépenses et en recettes de 27 % aux prévisions de l'année dernière (3.961 millions de ryals au lieu de 3.112).

Les recettes comprennent, en particulier, les redevances pétrolières et le produit de l'impôt sur le revenu, dont 98 % proviennent également des compagnies pétrolières ; elles sont supérieures de 22 % aux chiffres de l'exercice précédent (3.179 millions de ryals contre 2.606).

Un surplus de recettes sera fourni, notamment par l'augmentation des rentrées douanières et par des prélèvements accrus sur le Fonds de développement économique et le Fonds de réserve général.

On peut donc estimer que 80 % des recettes du budget saoudien proviennent du pétrole.

Il est à noter que le volume du budget a plus que doublé par rapport à l'exercice 1960-1961. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 2.559 millions de ryals, soit une augmentation de 209 millions, ou 8,8 %.

Parmi les dépenses en augmentation, il faut signaler les crédits affectés aux Ministères de la Défense, de l'Aviation et de la Sécurité intérieure, augmentation résultant des incertitudes de la situation au Yemen.

Les tâches qu'assument les autres administrations, notamment dans le domaine des Affaires sociales, de l'éducation, des communications ou de l'agriculture, ne sont pas pour autant négligées et leurs dotations progressent dans l'ensemble parallèlement au pourcentage moyen de l'ensemble des dépenses ordinaires.

C'est aux dépenses de développement qu'est consacré l'essentiel de l'augmentation des crédits du budget. Elles s'élèveront à 1.402 millions de ryals, soit une augmentation de 640 millions ou + 84 % par rapport aux 762 millions inscrits au budget précédent.

En réalité, les crédits de l'année passée étaient de 1.205 millions, compte tenu des crédits de report et de contribution hors budget des fonds de réserve.

Les plus grosses dotations vont aux communications, routes, ports, P. T. T., chemins de fer. Le financement des projets des municipalités (travaux d'hydraulique, agriculture, constructions administratives, éducation nationale) reçoit également des dotations largement majorées.

La prospection de nouvelles ressources minérales est dotée d'un crédit de 23 millions de ryals.

Sur le plan monétaire, il convient de noter que jusqu'en 1950 le système de l'Arabie Saoudite était fondé sur l'étalon argent. Le ryal était une pièce de monnaie dont la teneur en argent était égale à sa valeur monétaire et les fluctuations assez importantes de sa valeur étaient liées principalement au prix de l'argent sur le marché international et au considérable accroissement saisonnier de la demande au moment des pèlerinages.

Cette monnaie présentait de grands inconvénients et, de 1952 à 1955, l'Arabie Saoudite s'essaya au bi-métallisme, frappant à la fois des pièces d'or et des pièces d'argent.

En 1956-1957, le système de change se trouva en grandes difficultés par suite du déséquilibre budgétaire persistant et d'une

large expansion du crédit ; les autorités durent imposer un système de contrôle des changes pour faire face aux graves difficultés de la balance des paiements.

Un programme systématique de stabilisation, appliqué entre 1958 et 1960 sous l'autorité du Gouverneur de la Banque Sama (Banque centrale), permit de rétablir l'équilibre monétaire intérieur et le taux de change fut finalement stabilisé au niveau actuel et la réglementation des changes supprimée.

En 1961, l'Arabie Saoudite accepta les obligations résultant de l'article 8 des statuts du Fonds monétaire international à l'égard de la convertibilité des monnaies, ce qui témoigne de la saine position qu'elle occupe maintenant sur le marché international.

Depuis les réformes et le succès du programme de stabilisation, toutes les dettes de l'Etat, tant extérieures qu'intérieures, se trouvèrent éteintes à la fin de 1960.

Le Gouvernement a, depuis, continué à maintenir un strict équilibre budgétaire et réalise même chaque année des excédents considérables. Il respecte intégralement l'obligation légale aux termes de laquelle la circulation fiduciaire doit être couverte à 100 % par les réserves d'or et de devises.

La réalisation de la stabilité monétaire intérieure s'est accompagnée d'un ralentissement des exportations de capitaux privés à partir de 1960. Compte tenu de la stabilité financière actuelle, l'épargne nationale s'investit de plus en plus dans le pays.

Ces conditions budgétaires et monétaires particulièrement favorables constituent une base solide pour l'effort de développement économique entrepris sous le règne de Sa Majesté le roi Fayçal.

#### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les droits de douane sont le plus souvent peu élevés. Ils sont nuls sur les médicaments, produits alimentaires, biens d'équipement. Ils sont de 5 % environ sur un grand nombre de produits nécessaires à l'industrie, moteurs électriques, câbles. Ils atteignent très exceptionnellement 25 % ou même 40 % pour des produits dits de luxe, comme les parfums. Les droits de douane représentent environ 5 % des recettes budgétaires.

*Les importations* s'élèvent à environ 1.600 millions de ryals et sont composées, pour une part importante, de produits alimentaires, matériaux de construction, textiles et vêtements, machines et appareillages électriques, machines agricoles, médicaments, véhicules automobiles.

*Les exportations* comportent essentiellement le pétrole brut et les produits raffinés et, en faible quantité, des produits locaux, dont des peaux et des dattes.

La Grande-Bretagne a été longtemps l'un des premiers fournisseurs de ce pays, mais a laissé sa place prépondérante aux Etats-Unis.

Parmi les recettes importantes de l'Etat saoudien, il faut signaler celles qui proviennent des pèlerinages aux villes saintes du Hedjaz, chaque année plus importants, et qui attirent près d'un million de pèlerins.

D'importants investissements ont d'ailleurs été entrepris pour accueillir dans des conditions meilleures les pèlerins venus des pays les plus lointains : amélioration des aéroports, création d'un nouveau port à Yambo, centres d'accueil, etc.

La réussite du plan de stabilisation, la mise en ordre qui l'a accompagné, ont préparé la voie au rétablissement de l'économie qui s'est achevé au cours de 1963.

## LE PÉTROLE

Le pétrole apporte chaque année des ressources considérables à l'Arabie Saoudite, sa production étant en pleine expansion.

Les dividendes versés par les diverses sociétés opératrices se sont élevés à :

(En millions de dollars U.S.)

En 1955.....	287,8
En 1960.....	355,2
En 1961.....	395,5
En 1962.....	446,4
En 1963.....	490,7
En 1964.....	554,4

Tous les détails sur les rapports entre les sociétés opératrices et le Gouvernement de l'Arabie Saoudite, notamment montant et calcul des redevances, sont fournis dans le chapitre relatif aux problèmes généraux du pétrole au Moyen-Orient.

Nous devons souligner l'accueil particulièrement amical qui nous a été réservé par les dirigeants de l'Aramco à Dahrhan qui ont bien voulu mettre à notre disposition toutes les informations utiles à notre documentation et nous faire faire une visite très détaillée des principales installations industrielles ainsi que des réalisations sociales extrêmement importantes de leur société. Nous leur en exprimons ici notre très vive gratitude.

## II. — Les relations économiques franco-saoudiennes.

Après avoir connu une période difficile due à la conjoncture politique, les relations franco-saoudiennes ont repris avec une intensité nouvelle depuis quelques années.

Sur le plan des échanges commerciaux, la part de la France dans l'économie saoudienne reste encore fort limitée. Les exportations françaises se sont élevées en 1965 à environ 50 millions de francs. Elles portent principalement sur les tuiles mécaniques, les profilés en acier, machines et appareils divers, produits pharmaceutiques, automobiles, etc.

Les exportations de l'Arabie Saoudite vers la France sont constituées uniquement de pétrole.

En 1964, les quantités importées se sont élevées à 2 millions 140.000 tonnes pour une valeur de 206 millions de francs.

Sur le plan des implantations françaises en Arabie Saoudite, on peut noter une telle amélioration de nos positions depuis 1962.

Les sociétés françaises opérantes sont les suivantes :

— Les Sociétés Hotchkiss-Brandt et Manurhin-France ont conclu en octobre 1964, un contrat avec le Ministère saoudien de la Défense pour la remise en état de fonctionnement de l'exploitation de l'usine d'armement d'El Kharjd. Cette usine occupe à l'heure actuelle 135 techniciens français.

— Le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) : contrat signé avec le Gouvernement saoudien le 21 décembre 1964, pour une durée de deux ans renouvelable, et dont l'objet est de

compléter la reconnaissance géologique, de rechercher les minéralisations et de développer ses recherches jusqu'à ce que les connaissances acquises permettent à des capitaux privés de s'investir.

Les études intéressent trois zones qui couvrent 140.000 kilomètres carrés. Ce travail est effectué pour le compte du Ministère du Pétrole et des Ressources minérales.

Les effectifs du B. R. G. M. s'élèvent à une trentaine d'experts travaillant sur place.

— La Société française de forage (Forex), qui exerce son activité en Arabie Saoudite par l'intermédiaire de la Société Arabian Drilling Cy (A. D. C.), dont elle détient avec la Languedocienne de forage 49 % du capital, les 51 % restants étant la propriété du Gouvernement saoudien par l'intermédiaire de l'établissement public Pétromin.

L'activité de l'A. D. C. porte sur des forages *off shore* en zone neutre, des contrats de recherches minières pour le compte du Gouvernement saoudien et des recherches d'eau dans différents périmètres.

— La Compagnie générale de géophysique (C. G. G.), qui vient de créer avec Pétromin une société mixte saoudienne de recherches géophysiques. L'objet de cette société est d'effectuer tous travaux de géophysique et d'études topographiques se rapportant aux recherches pétrolières sur terre et sur mer par des méthodes aéroportées, recherche des minerais, recherche d'eau, travaux de génie civil, ponts, aérodromes, routes, etc. ; études diverses de topographie, de géodésie, etc.

— La Sogreah, filiale de la Société Neyrpic de Grenoble, qui a signé en octobre 1965 un accord avec le Ministère de l'Agriculture saoudien portant sur une superficie de 105.000 kilomètres carrés pour des frais d'étude s'élevant à 2 millions de dollars U. S.

L'objet du contrat est la recherche de nappes d'eau, l'étude et l'estimation des réserves d'eau à long terme de Ryad, l'élaboration de projets d'orientation pour la région explorée, l'étude des possibilités de désalinisation de l'eau dans la zone située à 100 km à l'Est de Ryad qui contient une réserve de 300 milliards de barils d'eau salée, l'étude des possibilités d'expansion de l'agriculture et de l'élevage, l'estimation de la production d'eau dans toute la zone indiquée.

— Thomson-Houston : construction de la station d'émission radio sur ondes moyennes de Ryad.

— Enfin l'Auxirap, filiale à 100 % de l'E. R. A. P., qui a signé, le 4 avril 1965, un contrat avec Pétromin portant sur l'octroi de permis de recherches de pétrole concédé pour une période de deux ans à compter de la signature du contrat.

Le but de l'accord : recherche de pétrole, gaz naturel, asphalte, paraffine, autres produits pétroliers.

Le 14 février 1966, lors du passage de la délégation de la Commission des Finances à Ryad, a été signé le contrat définissant les périmètres de recherche accordés à l'Auxirap en mer Rouge.

Il est intéressant de fournir quelques précisions sur le contrat signé entre l'Auxirap et Pétromin, contrat qui présente un certain nombre de novations par rapport aux contrats du même type signés jusqu'à maintenant entre les sociétés exploitantes et les différents pays producteurs du Moyen-Orient.

a) Concession. — L'Auxirap se voit accorder un permis de recherche d'une durée de deux années, qui pourra être portée à cinq ans. Les travaux devront être commencés dans les six mois de l'entrée en vigueur de l'accord et les forages dans les deux ans.

En cas de découverte de pétrole en quantités commerciales (1.500 barils par jour), il sera substitué au permis de recherches une concession de trente ans. Celle-ci sera accordée à une société saoudienne constituée dans les conditions que nous verrons ci-dessous.

Les deux concessions *off shore* attribuées à l'Auxirap le 14 février 1966 représentent au total environ 26.800 kilomètres carrés. L'une est située à l'extrême Nord de la mer Rouge, dans le golfe d'Akkaba, à proximité de Khaya, et est constituée de deux parties comportant au total 11.100 kilomètres carrés ; l'autre concession, pour une superficie de 15.700 kilomètres carrés, entre la ville côtière de Jizan, à 600 kilomètres au Sud de Djeddah, et l'île de Farazan. Ces zones se trouvent par des fonds très variables (certains sont inexistantes alors que d'autres nécessiteront l'emploi de navires de forage).

Les travaux de recherche ont d'ores et déjà commencé et l'Auxirap a confié à la C. G. G. une campagne de recherches sismiques, qui complète la reconnaissance faite antérieurement à la demande du Ministère saoudien du Pétrole. Le premier forage pourrait être entrepris avant la fin de l'année. Il sera confié à l'Arabian Drilling Company.

b) Minimum d'investissement. — Auxirap s'engage à investir dans les deux ans, suivant l'entrée en vigueur de l'accord, un minimum de 5 millions de dollars. Ce montant pourra être réduit au cas où la société restituerait une partie de la superficie concédée, sans cependant pouvoir descendre en dessous de 2 millions de dollars..

c) Versements initiaux. — Loyers. — Le versement initial (*cash bonus*) est divisé en trois fractions :

— 500.000 dollars dans le mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord ;

— 1 million de dollars dans les deux mois ;

— 4 millions de dollars dès que la production atteindra 70.000 barils par jour.

Ces montants, très modestes, ne sont pas amortissables. Ils sont complétés par les loyers qu'Auxirap a accepté de payer pendant toute la durée de la prospection, sur la base de 5 \$ par km<sup>2</sup> et par an (voir *infra*).

La superficie concédée doit être progressivement réduite. Trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord, Auxirap devra restituer 20 % des périmètres non exploités.

b) Exploitation. — En cas de découverte de pétrole, le permis de recherches se transformera en concession. Celle-ci, d'une durée de 30 ans, sera accordée à une société saoudienne, à constituer par Auxirap, au capital de 20 millions de dollars (dont 5 millions immédiatement versés). Petromin (organisation saoudienne du pétrole et des mines) est autorisée à souscrire 40 % du capital de cette nouvelle société. Sa souscription s'effectuera en espèces. Quant à la participation d'Auxirap, elle sera représentée par ses investissements corres-

pendant à la prospection et à la mise en exploitation du gisement (bonus exclu mais loyers inclus), toute différence éventuelle avec la valeur des actions acquises donnant lieu au paiement d'une soulte.

Malgré la répartition inégale du capital les deux parties auront le même nombre de voix. Le conseil d'administration, placé sous l'autorité du Président saoudien et d'un vice-président français, comprendra un nombre égal de membres pour chacun des deux actionnaires.

e) Commercialisation. — Le Gouvernement saoudien est autorisé à acquérir par priorité, pour les besoins intérieurs de l'Arabie Saoudite, 10 % du total brut extrait par la société qui lui seront facturés au prix posté abattu de 5 %. Dès que la production dépassera 200.000 barils par jour, cet achat s'effectuera au coût de production majoré de 2 cents par baril.

En outre, le Gouvernement saoudien est également autorisé à acheter par priorité, et cette fois pour les besoins intérieurs de *l'ensemble des pays arabes*, un montant supplémentaire de 10 % sur la base du prix posté.

Le pétrole brut restant sera commercialisé par Petromin et Auxirap en fonction de leur participation au capital, soit 40 % par Petromin et 60 % par Auxirap. Les deux actionnaires l'achèteront à la société au cours qui sera déterminé par le conseil d'administration en fonction de la tendance du marché international.

Le groupe français se chargera éventuellement d'écouler la part revenant à Petromin moyennant une commission fixée entre 1 et 2,5 % du produit de la vente.

Les rabais susceptibles d'être consentis par Auxirap en sa qualité d'agent de Petromin sont en principe limités à 10 % en cas de vente à un indépendant et à 5 % en cas de vente à une firme appartenant au groupe de la Régie autonome.

f) Activités annexes. — La société saoudienne devra en principe étendre ses activités au raffinage et au transport. A la fin de la quinzième année suivant l'octroi de la concession, la société devra raffiner la moitié du brut extrait. A cette fin, dès que la production

atteindra 100.000 barils par jour, la société saoudienne devra entreprendre la construction d'une première raffinerie d'une capacité de production d'au moins 30.000 barils/jour. De même, la société devra, dans la mesure du possible, assurer le transport de sa production sur ses propres pétroliers ou donner la préférence aux pétroliers saoudiens.

g) Partage des bénéfices. — En sus des paiements effectués pendant la période de prospection, la société saoudienne est assujettie à une série de paiements successifs.

### 1° Loyers.

Ces loyers sont fixés suivant le barème progressif ci-après :

Les cinq premières années.....	5 \$ le km <sup>2</sup>
De la sixième à la dixième année.....	50 — —
De la onzième à la quinzième année.....	250 — —
De la seizième à la vingtième année.....	300 — —
De la vingt et unième à la vingt-cinquième année .....	400 — —
Les cinq dernières années.....	500 — —

### 2° Redevances.

Ces redevances sont fixées à 20 % du brut produit (pour le gaz naturel le taux de la redevance est de 12,5 %) sans pouvoir descendre en dessous de 1,5 million de \$ à partir de la deuxième année suivant l'octroi de la concession. Le taux est réduit à 15 % pour la période pendant laquelle la production n'excédera pas 60.000 barils par jour et à 17 % pendant la période où la prospection s'établira entre 60.000 et 80.000 barils par jour.

Le Gouvernement saoudien peut à son choix demander le règlement de ces redevances en nature ou en espèces sur la base du prix posté.

### 3° Impôts.

La société sera, bien entendu, soumise à l'impôt sur les bénéfices qu'elle réalisera sur la totalité de ses activités tant en Arabie Saoudite qu'à l'étranger. Les ventes de pétrole seront décomptées sur la base des prix postés sous déduction des dépenses normales d'exploitation, des amortissements et des montants déjà versés au Gouvernement au titre des loyers et des redevances.

Le taux de l'impôt n'est pas déterminé contractuellement, la société étant soumise à la législation fiscale saoudienne. Actuellement celle-ci perçoit un prélèvement de 40 %.

Les paiements de la société devront être effectués, au choix de celle-ci, à Djeddah ou à Ryad, en dollars des Etats-Unis ou en toute autre monnaie à convenir.

\*  
\* \*

Ces dispositions consacrent deux modifications principales par rapport au régime traditionnel des relations entre compagnies et Etats pétroliers. *D'une part, l'Arabie Saoudite sera associée à l'exploitation et appelée à recevoir 40 % des bénéfices en sa qualité d'actionnaire. D'autre part, le régime des redevances est sensiblement aggravé : le taux en passe de 12,5 à 20 %, et le montant versé, désormais inclus dans les dépenses de la compagnie, n'est plus considéré comme un acompte sur les impôts dus à l'Etat concessionnaire.*

A l'issue des négociations engagées avec l'O. P. E. P., les anciennes compagnies ont également dû accepter d'inclure les redevances dans les coûts de production. Elles ont cependant obtenu en échange une réduction dégressive des prix postés.

h) Arbitrage. — Les contestations qui pourraient se produire à propos de l'accord seront soumises à un Comité de deux experts nommés chacun par l'une des parties. A défaut de solution, le conflit sera porté devant la juridiction constituée par l'article 50

du code minier saoudien. Il s'agit là d'une des premières applications de cette disposition qui prévoit la constitution d'un tribunal composé d'un minimum de trois et d'un maximum de cinq membres recrutés en fonction de leur compétence et de leur réputation, sans considération de nationalité. On sait déjà que M. Erwin Nathaniel Griswold, doyen de la Faculté de Droit de Harvard, fait partie de cette juridiction.

i) Dispositions diverses. — La société devra, dans toute la mesure du possible, faire appel à la main-d'œuvre saoudienne dans la proportion de 75 % du personnel travaillant en Arabie Saoudite et 30 % du personnel travaillant en dehors de l'Arabie Saoudite et de la zone de concession. A défaut, elle doit réserver une priorité d'emploi, dans l'ordre, aux citoyens des autres Etats arabes membres de la Ligue, aux citoyens des autres pays arabes et enfin, à défaut, aux citoyens des pays « amis ». La Compagnie doit former sur place des spécialistes, y compris des cadres de direction.

\*  
\* \*

### III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

La délégation de la Commission des Finances a été profondément impressionnée par le considérable effort de développement économique réalisé sous la direction personnelle de S. M. le Roi Fayçal dans un climat de stabilité politique et financière remarquable.

Sans vouloir porter un jugement qui n'est pas de sa compétence, la délégation n'a pu manquer d'être frappée, au cours de la longue audience qu'il a bien voulu lui accorder, l'exceptionnelle hauteur de vues, l'autorité et la détermination du Roi Fayçal, tant sur le plan de la politique internationale que sur le plan intérieur. Secondé par une équipe ministérielle particulièrement compétente et dynamique, le roi fait preuve, en effet, d'une connaissance approfondie et réaliste des éléments qui concourent à la sécurité et au développement rapide et cohérent de l'économie de son pays.

Après avoir assuré un redressement total et durable de la situation financière, il a doté ce pays d'une « philosophie » de l'équipement, assortie d'une affectation de crédits publics d'un montant, chaque année, plus considérable.

Sur le plan international, l'Arabie Saoudite, très longtemps à l'abri de toute influence extérieure, acquiert une autorité de plus en plus grande qui dépasse les limites du Moyen-Orient.

Elle exerce, en effet, un rayonnement puissant par la présence des Lieux Saints et cette influence religieuse s'étend à un grand nombre de pays où les communautés islamiques demeurent nombreuses.

Par ailleurs, le contact personnel de Sa Majesté le Roi Fayçal avec un grand nombre de dirigeants politiques du monde, résultant notamment de la période où il a représenté l'Arabie Saoudite à l'O. N. U., lui assure une audience certaine.

Le Roi multiplie d'ailleurs les visites à ses voisins et il est le promoteur d'un Front uni des Nations islamiques du Moyen-Orient, sans pour autant que cette entente apparaisse dans sa pensée comme un moyen d'agression à l'égard d'aucune nation.

Enfin, le Roi et son Gouvernement se sont attachés à régler dans les meilleures conditions, les nombreux conflits frontaliers qui risquaient d'assombrir les relations de l'Arabie Saoudite avec ses voisins, en raison, notamment, de la présence du pétrole dans les zones concédées, à terre ou « off shore ».

Faisant preuve d'une grande compréhension, la plupart de ces conflits a d'ores et déjà été réglée. En dernier lieu le partage de la zone neutre entre l'Arabie Saoudite et le Koweït est devenu effectif depuis quelques semaines. En fonction du traité signé, la moitié nord du territoire est rattachée au Koweït et la partie sud à l'Arabie Saoudite. De plus, un accord spécial règle la répartition des revenus pétroliers actuels et futurs entre les deux États.

Pour le seul conflit qui persiste, celui du Yémen, l'action du Gouvernement de l'Arabie Saoudite s'est continuellement exercée dans un sens de règlement pacifique, mais des considérations extérieures au conflit proprement dit ont mis en échec jusqu'à présent les accords signés entre l'Arabie Saoudite et l'Égypte le 24 août 1965 à Djeddah.

Sur le plan intérieur, le Roi et son Gouvernement pratiquent une politique de consolidation de l'unité saoudienne acquise par son père, le Roi Abd-ul-Aziz.

D'importants crédits continuent d'être affectés à la fixation des nomades et il semble que leur nombre diminue chaque année. Ils forment alors des unités agricoles autonomes et constituent toujours un soutien puissant de la dynastie saoudienne.

Le pays subit une évolution prudente et raisonnée qui tient compte de traditions religieuses profondes, évolution qui recueille d'ailleurs l'approbation des milieux islamiques les plus orthodoxes.

Il n'a pas paru à votre délégation que les principes coraniques en vigueur dans toute leur ampleur en Arabie Saoudite s'opposent à une évolution intelligemment conduite et contrôlée.

Dans le domaine purement économique, votre délégation a constaté que la politique poursuivie cherchait à résoudre deux handicaps actuels de l'économie saoudienne : d'une part, le fait que toute l'activité et la richesse du pays reposent sur une seule base, le pétrole, avec le risque, peut-être lointain, que cette richesse disparaissant, l'économie du pays s'effondre. D'autre part, il y a peu de temps encore, l'Arabie Saoudite n'avait affaire qu'à un seul interlocuteur sur le plan économique : les Etats-Unis d'Amérique et il lui paraît nécessaire de diversifier aussi bien sur le plan des importations que des exportations, les pays avec lesquels elle entretient des échanges.

Le plan animé par ces deux objectifs est d'une grande prudence et nous a paru être d'un grand réalisme.

Il porte sur trois points essentiels dont le règlement devrait permettre ultérieurement à l'Arabie Saoudite d'atteindre à un essor particulièrement sensible.

1° Le recensement des ressources naturelles et des possibilités du pays, autres que le pétrole.

A cette fin, un très gros effort est effectué dans le domaine de la recherche géologique, de l'établissement de cartes de régions encore mal connues, de l'étude des sols, de la recherche des minerais, de l'eau, etc.

Ce travail, comme on peut facilement le constater, doit avoir des répercussions aussi bien sur le plan du développement agricole que dans le domaine du développement ultérieur d'industries diversifiées.

2° L'infrastructure et les communications auxquelles des crédits considérables sont affectés chaque année.

Plusieurs milliers de kilomètres de routes sont à l'heure actuelle en construction, un certain nombre d'aéroports : aéroports internationaux à Djeddah et à Ryad, aéroports intérieurs pour quelques autres villes, installation du téléphone automatique dans tout le pays, équipement en transports et en matériel aéronautique, transformation et agrandissement des ports de Djeddah sur la Mer Rouge et de Dammam sur le golfe. Le port de Yambo au nord de Djeddah vient d'être achevé et constitue un nouveau point de débarquement pour les pèlerins se rendant à La Mecque. Enfin un effort important est effectué dans le domaine de la santé, de l'éducation nationale et de la diffusion par voie de radio et de télévision.

3° Le troisième aspect du plan concerne l'appel et la collaboration avec les pays industrialisés pour l'implantation de nouvelles industries, l'utilisation des dérivés du pétrole, en un mot pour la diversification de l'économie industrielle saoudienne.

A cette fin, des conditions financières particulières sont consenties aux sociétés étrangères qui souhaitent investir dans ce pays.

L'établissement public Petromin centralise la plupart des offres qui sont faites par les sociétés étrangères et constitue le plus souvent avec des groupes étrangers des sociétés mixtes dont le nombre s'accroît chaque année.

Ainsi que nous l'avons indiqué, il a paru que ce plan était particulièrement logique, tenant compte de l'état réel de développement actuel du pays et tendant à la réalisation de tâches de base essentielles.

Si la situation financière du pays lui donne toutes les possibilités d'investissement nécessaires à la réalisation de ce programme, surtout depuis le redressement opéré entre 1958 et 1960, un certain nombre d'obstacles importants s'opposent à la réalisation intégrale et rapide des objectifs définis.

Le principal souci des dirigeants saoudiens est, en effet, de parvenir à utiliser l'ensemble des ressources mises à la disposition de l'économie pour les tâches que nous venons de définir.

Cette difficulté de consommation des crédits d'équipement provient principalement de l'absence de cadres et de main-d'œuvre qualifiée.

A notre avis, l'effort déjà entrepris de formation professionnelle devrait être intensifié afin d'assurer à l'Arabie Saoudite un fonds de main-d'œuvre qualifiée, dont elle ne dispose pas à l'heure actuelle.

Quoi qu'il en soit, on peut évaluer à 10 % par an l'accroissement du produit national brut.

Nous avons indiqué ci-dessus la situation exacte des sociétés françaises qui apportent leur concours au développement de l'Arabie Saoudite. Nous avons déjà signalé le climat excellent qui préside aux rapports entre les responsables locaux de ces sociétés et les administrations saoudiennes, compte tenu d'ailleurs des résultats particulièrement appréciables déjà obtenus par les sociétés opératrices françaises.

Votre délégation, en plein accord avec M. l'Ambassadeur de France en Arabie Saoudite et le Conseiller commercial, dont les efforts ont d'ores et déjà été couronnés de succès, considère que le rôle de la France dans ce pays pourrait être largement accru avec l'appui total des autorités saoudiennes.

Or de nombreux projets nouveaux ont été récemment définis par le Gouverneur de l'Etablissement public Petromin, notamment dans le domaine de la pétrochimie, construction d'une usine de soufre, d'un complexe pétrochimique, d'une nouvelle raffinerie, création d'une société nationale de transports pétroliers, construction d'un feeder, etc... : dans aucun de ces projets ne figure une société française.

Il nous paraît nécessaire que les industriels français intéressés par des investissements dans ce pays puissent se grouper, ainsi que cela a déjà été fait récemment pour nos échanges avec le Japon, afin de pouvoir effectuer en liaison constante avec les services officiels français, des propositions étudiées portant sur l'ensemble des demandes présentées par le Gouvernement d'Arabie Saoudite.

Nous souhaitons vivement que nos compatriotes prennent conscience de l'accueil très favorable qui leur sera réservé dans ce pays et des possibilités immenses qui s'y trouvent dans un climat de stabilité politique et financière particulièrement important pour assurer un travail efficace et durable.

Enfin, les Pouvoirs Publics de notre pays doivent, à notre sens, apporter un soutien plus important aux Français qui œuvrent dans ce pays, soutien non seulement administratif mais également moral. Nous avons entendu par exemple, un grand nombre de nos compatriotes se plaindre de ne pouvoir capter aucune émission radiophonique française. Une expérience technique très brève a été faite par un poste émettant sous le vocable « La Rose des Vents » mais elle n'a été suivie d'aucune organisation permanente. Compte

tenu de l'isolement géographique et moral d'une grande partie des Français qui travaillent dans ces pays, il nous a paru qu'il y avait là une grave lacune susceptible d'être rapidement comblée compte tenu de l'expérience déjà réalisée.

L'action du Gouvernement doit également porter sur la mise à la disposition des grandes administrations saoudiennes de conseillers éprouvés. Dans ce domaine, nous avons noté que des demandes formulées par des Ministres Saoudiens n'avaient pas abouti. Des conseillers d'autres pays ont occupé les postes offerts.

L'accueil réservé aux membres du Parlement français qui, en définitive, représentaient la volonté de collaboration de la France avec ce pays ami, doit constituer un gage précieux et un encouragement pour les investisseurs français.

## EMIRATS

(20 février — 26 février 1966.)

### Programme du séjour de la délégation.

*Dimanche 20 février.*

16 heures : Arrivée à Bahrein.

Entretien avec le Directeur de la British Petroleum Company.

*Lundi 21 février.*

9 heures : Départ pour l'île de Das, centre de production « off shore » de l'Abu Dhabi Marine Areas.

Visite de la plateforme de forage en mer et du collecteur.

14 heures : Départ pour Abu Dhabi.

*Mardi 22 février.*

Matin : Visite du Centre de production de Tarif, des installations et de l'usine de désulfurisation de Ab Hshan.

14 heures : Visite des installations du port pétrolier de Jebel Dhana.

17 h 30 : Entretien avec le Scheik Shakbout Emir d'Abu Dhabi.

Dîner offert par le Président de l'Abu Dhabi Petroleum Company.

*Mercredi 23 février.*

7 heures : Départ pour Doha (Qatar).

11 heures : Entretien avec Son Altesse le Sheikh Khalifa Ben Hamad, Emir délégué du Qatar.

11 h 30 : Entretien avec le Directeur général du Gouvernement Son Excellence le Docteur Kamel.

13 heures : Déjeuner officiel offert par le Directeur général du Gouvernement en l'honneur de la délégation française.

- 15 heures : Visite de la ville de Doha.  
17 heures : Entretien avec l'Agent diplomatique britannique au Qatar.  
18 heures : Entretien avec le Directeur général du Gouvernement.  
19 heures : Dîner officiel offert par Son Altesse le Sheikh Khalifa Ben Hamad en l'honneur de la délégation française.  
22 heures : Départ pour Koweït.

*Jeudi 24 février.*

Koweït.

Entretien avec Son Excellence Sheikh Sabir Al Ahmel Al Sabir, Premier Ministre.

Entretien avec Son Altesse Sheikh Sabah Al Salim Al Sabah, Emir du Koweït.

Entretien avec Son Excellence le Sheikh Abdullah Al Sabir Al Sabah, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Entretien avec M. Khalid Ali Al Kharafi, Secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie.

Entretien avec Son Excellence M. Saoud Al Abdul Aziz Al Abdul Rasach, Président du Parlement du Koweït, et de nombreux Députés.

*Vendredi 25 février.*

**Matin :** Visite officielle à Son Altesse l'Emir de Koweït en l'honneur de la fête nationale.

Visite des installations pétrolières d'Ahmadi et du port pétrolier.

Déjeuner offert par les dirigeants de la Kuwait Oil Company.

**Après-midi :** Fête sportive donnée en l'honneur de la fête nationale.

Dîner offert par le Président de la Kuwait National Petroleum Company.

*Samedi 26 février.*

Départ pour Abadan.

## EMIRATS DU GOLFE ARABE

La délégation de la Commission des Finances s'est rendue dans les Emirats de Bahrein, Qatar, Abou Dabi et Koweit.

### I. — Bahrein.

La principauté de Bahrein est constituée par un groupe d'îles situées à mi-distance entre les extrémités de la rive arabe du Golfe, à une vingtaine de miles de la côte saoudite. Le nom de Bahrein désigne la plus grande des îles qui a donné son nom à l'archipel.

La superficie totale couvre environ 600 kilomètres carrés, pour une population de 150.000 personnes, dont 25.000 étrangers. Le prince régnant est le cheik Issa Al Khalifa, qui a succédé à son père en 1942. Cette dynastie règne sur l'archipel depuis 1783. Auparavant, il avait été occupé par les Portugais puis par les Persans.

L'Etat est protégé par la Grande-Bretagne. L'article 6 du Traité de Djeddah conclu entre la Grande-Bretagne et l'Arabie Saoudite en 1927 définit Bahrein comme Etat indépendant « en relations conventionnelles spéciales » avec le gouvernement du Royaume-Uni.

Cet état de fait est contesté par l'Iran qui a toujours revendiqué les territoires de Bahrein.

La capitale de l'Etat est Manamah, qui compte 61.000 habitants.

### L'ÉCONOMIE DU PAYS

L'économie de Bahrein est essentiellement fondée sur la production pétrolière. Les autres activités, dont la principale était la pêche des perles, sont en constante régression.

Le budget, pour l'exercice 1964, s'est élevé à 78.525.000 roupies. La monnaie, qui était jusqu'en octobre 1965, la roupie indienne, dite du Golfe, valait 1,03 F. Elle a été remplacée, à la suite d'une réforme monétaire, par le dinar de Bahrein, qui vaut 15 schillings.

En 1964, les importations sont montées à 78 millions de dollars, en très forte hausse sur l'exercice précédent (67 millions de dollars). Les principaux postes sont les machines et l'équipement pour l'industrie du pétrole, les équipements ménagers de toute sorte, les tissus, les produits alimentaires, véhicules automobiles, etc. Les principaux fournisseurs sont la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, la France occupant la 17<sup>e</sup> place avec 1,4 % du total des achats de Bahrein à l'étranger. Nos ventes sont très faibles et portent principalement sur le bois et les matériaux de construction, les colorants, les vêtements, la quincaillerie, les médicaments, les parfums et le matériel pour l'industrie du pétrole (ces deux postes représentant presque le même montant et correspondent à près des deux cinquièmes du total de nos fournitures).

Les dépenses de développement restent à un niveau modeste. Les principaux travaux récents ont porté sur la construction d'une nouvelle ville à proximité de la capitale, qui doit abriter 15.000 habitants, l'achèvement des travaux d'aménagement des ports, de l'aérodrome et des ponts qui relient l'île de Bahrein à l'île de Muharrak.

Un problème risque de se poser d'ici quelques années pour l'approvisionnement de l'île en eau douce car les puits actuellement en production seront vraisemblablement épuisés d'ici une quarantaine d'années.

La situation économique est satisfaisante, comme le montre l'accroissement sensible des exportations.

Doté d'une excellente organisation commerciale, l'Emirat se développe et s'équipe en fonction des ressources relativement modérées dont il dispose.

## LE PÉTROLE

Deux groupes pétroliers opèrent à Bahrein :

a) La Bahrein Petroleum Co, la B. A. P. C. O., dont le capital appartient pour moitié à la Standard Oil et à la Texaco ; c'est la seule à produire actuellement du pétrole. Les réserves connues sont assez faibles et la production est donc maintenue à un niveau relativement bas, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	Millions de tonnes.
1963 .....	2,3
1964 .....	2,5
1965 .....	2,8

La B. A. P. C. O. dispose en outre d'une raffinerie d'une capacité de près de 12 millions de tonnes, qui traite également du brut importé d'Arabie Saoudite par un oléoduc.

b) Entre l'Arabie Saoudite et l'archipel de Bahrein, l'A. R. A. M. C. O. vient de trouver, dans un plateau sous-marin, un gisement exploitable. Les gouvernements des deux pays sont convenus que la part des revenus qui leur seraient remis, au moins 50 % du total, sera divisée entre eux, en deux parties égales.

#### REVENUS DU PÉTROLE

Les revenus proviennent, d'une part, des redevances versées par la B. A. P. C. O., sur la base de 50 % des bénéfices et, d'autre part, d'un droit perçu sur le pétrole étranger raffiné à Bahrein. Au total ces revenus s'établissent aux environs de 20 millions de dollars.

\*  
\* \*

#### II. — Abu Dhabi.

La principauté d'Abu Dhabi est située sur la Côte des Pirates. Elle couvre une superficie de 40.000 kilomètres carrés, pour une population de 20.000 habitants. La capitale, Abu-Dhabi, compte 6 à 7.000 habitants.

Le prince régnant est le Cheikh Shakhbout ben Sultan. L'Etat est protégé par la Grande-Bretagne, dans les mêmes conditions que les autres Emirats de la Côte des Pirates, (en anglais, Trucial Coast, ou côte de la Trêve, nom qui vient du Traité de « Paix perpétuelle » conclut en 1953 entre la Grande-Bretagne et les différentes principautés de la Côte des Pirates).

#### ECONOMIE

Il n'y a pas de finances publiques à Abu-Dhabi. Le Cheikh administre personnellement les revenus de l'Emirat et engage lui-même les dépenses. Il n'existe donc pas de budget, l'administration est embryonnaire et administrée par le Cheikh et sa famille.

Les ressources naturelles de cette côte sont nulles et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle la principale activité de ses habitants était la piraterie. L'eau est rare et saumâtre.

Les dépenses de développement sont encore assez limitées mais l'électricité et le téléphone ont été installés depuis quatre ans. Un plan de développement a été établi par des organismes britanniques et commence à être mis en exécution. Il prévoit la construction de routes, d'une jetée et également d'un aéroport.

Une firme allemande a obtenu en juillet 1963 un contrat de 14 millions de dollars pour divers travaux d'équipement : écoles, hôpital et quartier résidentiel pour les employés du Gouvernement.

L'agriculture est inexistante, la seule richesse d'Abu-Dhabi est la pêche. Tout doit donc être importé. Les fournisseurs sont en général britanniques pour les organismes publics, et de toutes nationalités pour le reste des importations.

On estime, en l'absence de statistiques privées, que le montant des importations en 1964 a été de l'ordre de 8 millions de dollars.

### PÉTROLE

L'histoire pétrolière d'Abu-Dhabi est tout à fait récente. Si, en effet, le premier permis de recherche a été obtenu en 1939 par la Petroleum Development Co., filiale de l'Irak Petroleum Co., les travaux n'ont seulement commencé qu'en 1949 et la première découverte date de 1959.

Le tableau ci-après fait apparaître les différentes sociétés productrices opérant à Abu-Dhabi.

SOCIÉTÉS productrices.	COMPOSITION	PRINCIPAUX gisements.	POINTS d'enlèvement.
Abu Dhabi Marine Areas .....	CFP : 33 1/3 % BP : 66 1/3 %	Umm Shaif, Zakum.	Das Island.
Abu Dhabi Petroleum Co (A.D.P.C.).	id. Groupe IPC (CFP : 23,75 %)	Murban, Bu Haza.	Djebel Dhanna.

La production a été la suivante :

	Milliers de tonnes.
1962 .....	808
1963 .....	2.300
1964 .....	9.000
1965 .....	13.500

L'A.D.P.C. dispose de concessions à l'intérieur du Territoire de l'Emirat et exploite des puits dans la région de Tarif.

L'Abu Dhabi Marine Areas Ltd a une concession sur le socle continental au-delà des eaux territoriales dont le centre est groupé actuellement autour de l'île de Das.

Le développement actuel du gisement marin d'Abu Dhabi est considérable ; l'A. D. M. A. fait actuellement procéder au forage de nouveaux puits sur le gisement *off shore* de Zakoum. Huit sont actuellement forés, dont sept classés producteurs.

La première phase du développement de ce gisement comprendra vingt-cinq puits avec mise en production au cours du premier semestre 1968.

Par ailleurs, un nouvel appontement pétrolier va être construit à l'île de Das par l'A. D. M. A. Il aura une longueur de 1.100 pieds et pourra recevoir des pétroliers allant jusqu'à 200.000 tonnes de port en lourd. Cet appontement sera donc achevé lorsque le gisement de Zakoum sera en production.

L'accord de redevance entre l'Emir et l'A.D.P.C. a été signé le 19 novembre 1965 et il est difficile de connaître le montant exact des revenus encaissés par le prince régnant.

On peut considérer cependant qu'ils pourraient être de l'ordre de 60 millions de dollars en 1965.

Il est à noter que la France joue un rôle important dans le développement de l'exploitation des recherches pétrolières d'Abu Dhabi par l'intermédiaire de la Compagnie française des Pétroles, associée à l'I. P. C., qui participe dans la proportion de 23,75 % au capital de l'A. D. P. C. et de 33,33 % au capital de l'A. D. M. A.

### III. — Qatar.

La péninsule de Qatar est sablonneuse et aride. Cependant il existe de l'eau en relative abondance et les nombreux travaux effectués sous l'égide du Gouvernement ont fait apparaître, notamment dans la capitale — Doha — de nombreux parcs. Par ailleurs, le Gouvernement aide les habitants à forer des puits et à créer des fermes. Actuellement certains légumes sont produits dans l'Emirat, les tomates, notamment, sont trop abondantes et n'arrivent pas à être consommées sur place.

Les estimations de sa population varient entre 45.000 et 80.000 habitants (ce dernier chiffre résultant d'une statistique gou-

vernementale), dont 25.000 dans la capitale de Doha. La superficie de l'Emirat de Qatar est d'environ 20.000 kilomètres carrés, différentes contestations territoriales l'opposant tant avec l'Arabie Saoudite qu'avec Abu-Dhabi. Les espoirs de découverte de pétrole rendent ces difficultés encore plus délicates à régler.

Après avoir été longtemps dominé par les Turcs, Qatar est devenu pratiquement indépendant après la première guerre mondiale. Un traité le lie à la Grande-Bretagne dans les mêmes conditions que les autres émirats, c'est-à-dire sur la base « d'un Etat indépendant, en relations conventionnelles spéciales avec la Grande-Bretagne ».

Le Cheik Ali ben Abdallah Ben Quasim al-Thani dispose d'un pouvoir interne absolu. Il est assisté d'un conseiller britannique qui fait partie du Gouvernement de l'Emirat. Les affaires extérieures sont contrôlées par le Gouvernement britannique, par l'entremise d'un Political Officer.

#### L'ÉCONOMIE

Les ressources sont exclusivement composées des revenus du pétrole, auxquels s'ajoutent quelques rentrées de droits de douane, dont le montant est d'ailleurs très faible :

- 30 % sur les boissons alcoolisées autres que la bière ;
- 15 % sur les disques ;
- 10 % sur le tabac et les cigarettes ;
- 2,5 % sur tous les autres produits ;
- nuls sur les fruits et légumes frais.

Il n'existe pas de budget et c'est l'émir qui perçoit directement les redevances.

#### LES IMPORTATIONS

Les importations se sont élevées à 10 millions de livres sterling en 1964 et portent, pour la plupart, sur des produits alimentaires, matériaux de construction, textiles, cigarettes.

Les réexportations à destination de l'Arabie Saoudite et de l'Iran sont de l'ordre de 8 % des importations.

Le principal fournisseur du Qatar est la Grande-Bretagne avec 30 % des importations, suivie par les Etats-Unis, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et l'Inde pour les articles bon marché.

Les grands travaux actuels portent notamment sur la création de palais, d'hôpitaux, d'écoles.

En 1965, trois nouveaux grands projets sont en voie d'exécution : le premier concerne l'agrandissement et l'équipement du port de Doha. Le second est relatif à l'industrie du poisson. Le troisième, enfin, intéresse une cimenterie dont la capacité de production sera de 300 tonnes/jour, production qui doit commencer en août 1968.

Enfin, divers projets concernent la production d'électricité d'une part, les recherches d'eau d'autre part, enfin la distillation d'eau de mer sont en cours d'exécution.

#### RELATIONS AVEC LA FRANCE

Selon les statistiques françaises, nos ventes seraient passées de 2.352.000 francs en 1964 à 4.290.000 francs en 1965 (pour les huit premiers mois de l'année), ce qui correspond à une augmentation de près de 80 % d'un exercice à l'autre.

Nos fournitures ont porté, en ordre décroissant, sur les voitures automobiles, les fers et aciers, les machines et appareils mécaniques, les parfums, les métaux précieux, les machines et appareils électriques, etc.

Il convient de signaler l'exceptionnelle réussite des voitures Peugeot qui se sont classées en tête des véhicules de tourisme immatriculés en 1964. En effet, sur un total de 1.400 immatriculations, de toutes nationalités, 168 étaient des automobiles de cette marque.

Nos importations du Qatar portent uniquement sur le pétrole, pour une somme de 135 millions de francs en 1964.

#### LE PÉTROLE

C'est l'Anglo Persian qui avait obtenu la première un permis de recherche en 1930, cédé en 1935 à l'Irak Petroleum C°. Ce permis portait sur une aire de 10.000 kilomètres carrés. Les premiers forages datent de 1938 et la première découverte de 1939. L'exploitation ne fut commencée que beaucoup plus tard.

Le tableau ci-après fait apparaître les différentes sociétés productrices opérant au Qatar.

SOCIETES productrices.	COMPOSITION	PRINCIPAUX gisements.	POINTS d'enlèvement.	PRODUCTION				
				1955	1960	1963	1964	1965
				En milliers de tonnes.				
Qatar Petroleum Cy.	Id. Groupe I. P. C. (C.F.P.: 23,75 %).	Dukhan ....	Umm Saïd...					
Shell of Qatar....	Shell Overseas Exploration Cy.	Idd el Shargi (off shore).	»					
<i>Autre société ayant une concession :</i>				5.438	8.212	9.100	10.150	10.500
Continental Oil...	Continental Oil...	Off shore et on shore.	»					

Les redevances versées par les compagnies se sont élevées à :

	Millions de dollars.
1955 .....	34,7
1960 .....	54,3
1963 .....	62,2
1964 .....	65,2

Il semble que les possibilités d'exploitation des gisements au Qatar se situent off-shore, notamment dans des périmètres exploités par la Shell.

De nombreux travaux de forage sont actuellement effectués et les installations d'enlèvement font l'objet d'agrandissements pour répondre aux besoins d'une exportation en pleine expansion.

#### IV. — Le Koweït.

L'Emirat de Koweït joue dans l'économie mondiale un rôle hors de proportion avec la modestie de son territoire et le chiffre de sa population.

Avec les quelques îles, presque toutes désertiques, qui lui sont rattachées, la surface totale de l'Etat est inférieure à 18.000 kilomètres carrés. Quant à la population elle est évaluée à un total de 460.000 habitants. Elle compte au plus 200.000 Koweïtiens. Cependant, le produit national brut était évalué, en 1964, à 1.100 millions de dollars, avec un taux de croissance de 8 % par an. Quant au revenu national par habitant, il s'établissait en 1960, à 3.200 dollars, chiffre voisin de celui des Etats-Unis. Depuis cette date, l'augmentation de la population l'a légèrement diminué mais il reste encore un des plus forts du monde.

Koweït connut son premier prince en 1757. Il fut élu sous le nom de Sabbah I<sup>er</sup>. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ce n'était encore qu'une station commerciale sur la route des Indes. Toutefois, sa situation géographique fit rapidement apparaître Koweït comme le carrefour de routes stratégiques, aussi bien pour l'Allemagne que pour l'Angleterre, ce qui conduisit en 1899, le Cheikh Mobarek Al Sabbah à signer un traité de protectorat britannique. L'indépendance de principe était déjà accordée au Koweït qui ne devait cependant établir de relations avec aucun autre pays sans l'autorisation anglaise.

L'abolition du traité le 19 juin 1961 a valu au Koweït son indépendance politique totale. Il fut admis à l'O. N. U. le 14 mai 1963.

Le 11 novembre 1962 l'Emir Abdallah Al Salim Al Sabbah approuva et promulga la Constitution de l'Etat de Koweït. Celle-ci précise que ce pays est un Emirat héréditaire, la succession appartenant aux descendants de Mubarak Al Sabbah. L'Emir Abdallah Al Sabbah est mort le 24 novembre 1965 et fut remplacé par son plus jeune frère, le Prince héritier Sabbah Al Salim Al Sabbah. L'héritier présomptif qui doit être nommé au plus tard au cours de l'année suivant la date de l'accession de l'Emir au pouvoir n'a pas encore été désigné.

La Constitution comporte un certain nombre de dispositions sur les droits et devoirs des citoyens, définit les pouvoirs de l'Emir qui sont exercés par l'intermédiaire de ses ministres et institue une Assemblée nationale de 50 membres, élus au suffrage universel direct et au scrutin secret.

Aucune loi ne peut être promulguée si elle n'a pas été votée par l'Assemblée nationale et approuvée par l'Emir. La durée de la législature est de quatre ans ; chaque session annuelle dure au moins huit mois et ne peut être close avant l'approbation du budget. Il convient de souligner à cet égard que le Koweït est le seul Etat de cette région du monde à avoir une Assemblée nationale élue.

### ECONOMIE

En dehors du pétrole, les ressources du Koweït sont extrêmement limitées. La pêche, en particulier des huîtres perlières, constituait traditionnellement une des principales activités de ce pays mais elle avait pratiquement cessé depuis l'élévation du niveau de vie dû à la production pétrolière. Depuis 1959, on assiste à une renaissance de cette activité, grâce notamment à la création d'une compagnie des Pêcheries du Golfe, montée avec des capitaux koweïtiens, mais la société qui dispose d'une flotille bien équipée se consacre surtout à la pêche des crevettes géantes qui, frigorifiées, sont dirigées vers le marché américain.

L'agriculture est quasi inexistante, en raison du manque d'eau. A l'heure actuelle en effet, la totalité des besoins en eau est couverte par des usines de dessalaison de l'eau de mer.

Enfin, les ressources du sous-sol se limitent au pétrole et au gaz naturel.

En dehors des industries pétrolières ou des industries de transformation à base de matières premières importées, la seule production possible est celle du ciment et de quelques dérivés des silicates (verrerie).

### MONNAIE

La monnaie est le dinar koweïtien qui vaut 1 livre sterling. Il est rattaché à la livre et Koweït fait partie de la zone sterling.

Les droits de douane sont uniformément de 4 %, sauf pour les produits alimentaires frais et les animaux vivants qui ne paient pas de droits de douane. Actuellement, l'importation des boissons alcoolisées est interdite.

### FINANCES PUBLIQUES

Ce n'est que depuis 1960 que le Koweït dispose d'un budget. Ce document, qui présente en général un excédent de l'ordre de 40 à 50 millions de dollars, donne une idée assez exacte des recettes et des dépenses de l'Etat.

*Les recettes* sont composées pour 91,7 % des revenus du pétrole. Le seul impôt direct perçu est l'impôt sur le revenu des entreprises étrangères ou à participation étrangère.

*Les dépenses* se ventilent de la façon suivante :

	(En millions de livres.)
— Dépenses générales.....	135
— Grands projets.....	47
— Achat de terrains.....	29
— Réserves générales.....	19

Les dépenses courantes de l'administration correspondent à peu près à la moitié du budget. Un poste très important concerne les achats de terrains et représente plus de 25 % du total des dépenses.

Ces achats sont un moyen de redistribuer le revenu national, l'Etat achète très cher des terrains qu'il revend ensuite à des prix très modiques.

*Les dépenses d'investissement* augmentent d'exercice en exercice et atteignent pour 1964-1965, 47,1 % du total des dépenses. Elles intéressent surtout l'infrastructure, l'électricité, l'alimentation en eau potable, les travaux routiers et portuaires, la construction de bâtiments gouvernementaux, d'hôpitaux et de bâtiments scolaires.

Un programme de constructions à bon marché a permis l'édification de 4.000 logements de 120 mètres carrés au prix unitaire de 15.000 dollars, payable en 25 ans sans intérêt. En fait, et en vertu de nombreuses clauses de dispenses, ils peuvent être laissés gratuitement aux occupants. Pour bénéficier de ce programme, il suffisait de justifier d'un revenu inférieur à 420 dollars par mois.

Dans le domaine industriel, le Gouvernement Koweïtien a pratiqué l'acquisition de participations dans toute une série d'entreprises (lignes aériennes, compagnies nationales de pétrole, compagnie nationale de pétrochimie) et il intervient indirectement dans des secteurs extrêmement divers : briqueterie, sociétés de construction, sociétés de transports, hôtels, banques, etc. Il convient d'ailleurs de signaler que la plupart de ces entreprises sont plus financières qu'industrielles.

Le tableau suivant donne les chiffres du budget pour les quatre derniers exercices :

	ANNEES			
	1962/1963	1963/1964	1964/1965	1965/1966
	(Millions de livres sterling.)			
Recettes .....	190	207	204	230
Dépenses .....	165	176	»	230

Des sommes d'une importance de plus en plus grande sont prêtées par le Koweït à différents pays arabes, ainsi qu'il sera indiqué ci-après.

Le solde des ressources est investi à l'étranger et les excédents budgétaires totalisent actuellement 400 millions de livres sterling, soit à peu près les dépenses de deux exercices.

#### IMPORTATIONS

Les principaux fournisseurs de Koweït sont les Etats-Unis, avec 21 % du total, qui devancent la Grande-Bretagne depuis 1962, puis la République fédérale d'Allemagne, le Japon et l'Italie. La France vient en 10<sup>e</sup> position, avec moins de 3 % des importations de l'Emirat.

Nos ventes sont cependant en accroissement régulier et sont passées de 18 millions en 1958 à 34 millions de francs en 1964 et atteignent 37 millions de francs pour les onze premiers mois de 1965.

Ces ventes sont constituées principalement de matériel électrique, vêtements, automobiles et parfumerie.

Plusieurs sociétés françaises s'intéressent actuellement à l'émirat et entretiennent avec lui un courant d'affaires important. Parmi celles-ci on peut citer :

- C. G. E. E. — GOGEXLEX pour le matériel électrique ;
- Entrepose pour l'emploi des tubes et tuyaux ;
- Sogréah, pour les études agricoles ;
- C. G. G. pour les études géophysiques.

## LE PÉTROLE

Dès octobre 1913, l'Emir de Koweït avait confié à l'Angleterre l'exclusivité des recherches pétrolières mais après la guerre, le Gouvernement des Etats-Unis obtint l'ouverture du territoire koweïtien aux sociétés américaines. Les Britanniques firent prévaloir alors le principe d'un partage par moitié. La première concession accordée en 1934 le fut donc à une société anglo-américaine, constituée spécialement à cet effet, la Koweït Oil Cy (K. O. C.) filiale commune de la British Petroleum britannique et de la Gulf Oil Cy.

Ce n'est en fait qu'en 1945 que les Américains reprirent des travaux accélérés en vue de faire face aux besoins de la guerre du Pacifique. Les premières découvertes datent de 1948. Depuis cette date, elles se sont succédé sans discontinuer. L'extraction a progressé d'une manière extrêmement rapide, jusqu'à placer le Koweït au 4<sup>e</sup> rang des producteurs mondiaux, derrière les Etats-Unis, l'U. R. S. S. et le Vénézuéla.

La production qui était en 1955, de 54.756 milliers de tonnes, est passée en 1962, à 92.177 milliers de tonnes, pour atteindre en 1964, 106.390 milliers de tonnes et, en 1965, 108.000 milliers de tonnes.

Les redevances se sont élevées, en 1964, à 620 millions de dollars.

La production de Koweït représente, à l'heure actuelle, 26 % de la production du Moyen-Orient et 6 % de la production mondiale.

Les réserves prouvées sont les plus importantes du monde, actuellement estimées à plus de 8 milliards de tonnes. Elles représentent le cinquième des réserves mondiales et dépassent celles réunies de tous les autres pays de l'hémisphère occidental.

Au rythme actuel de l'exploitation, elles garantissent 80 années de production.

Les champs de pétrole de Koweït présentent quatre caractéristiques qui rendent leur exploitation facile et économique :

- ils sont situés à proximité de la mer ;
- les nappes sont à une faible profondeur (1.200 à 1.500 mètres) ;
- la production par puits, est très élevée ;

— l'exploitation des gisements ne soulève aucune difficulté. Il n'est pas nécessaire notamment de recourir au pompage pour acheminer le brut vers le port de Mina al Ahmadi.

De ce fait, le coût du pétrole de Koweit est largement inférieur à son coût de production dans les autres pays du Moyen-Orient.

Le tableau ci-après fait ressortir les différentes sociétés opératrices.

Koweit.

SOCIETES OPERATRICES	COMPOSITION	PRINCIPAUX gisements.	POINTS d'enlèvement.	PRODUCTION 1954 (en milliers de tonnes).
Kuweit Oil Cy (K. O. C.)	B. P. : 50 %. Gulf Oil : 50 %.	Sabriya, B u r g a n, Magwa, Ahmadi.	Mina al Ahmadi.	106.390 (4 <sup>e</sup> rang dans le monde.)
<i>Concessions :</i>				
Kuweit Shell Petroleum Development.	Shell Overseas Explo- ration.	Off shore.	»	»
<i>Accords :</i>				
De la K. N. P. C. (Kuweit National Oil Cy).	Gouvernement koweï- tien.	Off shore.	»	»
Avec Hispanoil . . . . .	Intérêts espagnols.	»		

A l'heure actuelle le Gouvernement koweïtien a engagé avec les compagnies étrangères d'importantes conversations destinées à améliorer, d'une part la production et, d'autre part, le montant des redevances versées à l'Etat.

Le Ministre des Affaires pétrolières a, notamment, déclaré que, si dans d'autres pays du Moyen-Orient une compagnie accordait des conditions plus avantageuses que celles qui sont faites par les compagnies opératrices au Koweit, celui-ci exigerait d'être traité de la même manière.

Le Gouvernement a d'ailleurs prévenu les compagnies opératrices que si elles n'accédaient pas dans un délai raisonnable à ses demandes, il ferait voter par l'Assemblée une législation nouvelle qui incluerait toutes ses revendications.

## L'AIDE FINANCIÈRE AUX PAYS ARABES

Compte tenu de ses énormes revenus pétroliers, le Koweït apparaît comme la plus grande puissance financière du Tiers Monde.

Le fonds koweïtien de développement économique a été fondé en 1961 pour le financement de projets d'investissement des Etats Arabes (K. F. A. E. D.).

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'aide financière consentie par le K. F. A. E. D.

	TRANSPORT	IRRIGATION	CENTRALES électriques.	MINES	TOURISME	TOTAL	POURCENTAGE du total.
Soudan .....	7.000	»	»	»	»	7.000	18,6
Jordanie .....	»	4.000	240	3.000	175	7.415	19,6
Tunisie .....	»	2.000	4.000	»	»	6.000	16,0
Algérie .....	7.500	»	»	»	»	7.500	19,9
R. A. U. ....	9.800	»	»	»	»	9.800	26,0
<b>Total.....</b>	<b>24.300</b>	<b>6.000</b>	<b>4.240</b>	<b>3.000</b>	<b>175</b>	<b>37.715</b>	<b>100,0</b>

A la fin de 1963, ces prêts se présentaient comme le montre le tableau ci-dessous :

### *Prêts du Gouvernement koweïtien aux Pays Arabes.*

(Montant en 1.000 DK [1 DK = 1 £].)

Algérie .....	10.000
Jordanie .....	6.000
Liban (municipalité de Beyrouth).....	5.000
Dubai .....	800
Irak .....	30.000
Prêt pour sauvegarder les mouvements de Nubie...	3.000
République Arabe Unie.....	25.000
<b>Total.....</b>	<b>79.800</b>

Le capital du K. F. A. E. D., d'abord de 140 millions de dollars fut porté à 280 millions de dollars. Ses prêts sont accordés uniquement pour la réalisation de projets émanant des gouvernements ou dans lesquels ces derniers ont des intérêts majoritaires.

Ces projets doivent, en outre, faire partie de plans généraux de développement et permettre l'amortissement du capital investi pour leur mise en place.

Le montant d'un prêt est limité à 28 millions de dollars par pays et par projet. En outre, il ne doit pas dépasser 50 % du montant total des dépenses prévues.

Lorsqu'un pays sollicite un emprunt du K. F. A. E. D., celui-ci envoie sur les lieux quatre spécialistes : un homme de loi, un financier, un ingénieur et un représentant de l'organisme chargé de l'étude du projet.

Jusqu'à présent, ce fonds a prêté 110 millions de dollars pour onze emprunts émanant de cinq pays, notamment :

- 24.300.000 dollars au Soudan, pour la modernisation des chemins de fer et la construction d'une raffinerie de sucre ;
- 21.000.000 de dollars à la Jordanie, pour cinq projets intéressant l'irrigation et la force motrice ;
- 16.800.000 dollars à la Tunisie, pour l'électrification et l'irrigation ;
- 21.000.000 de dollars à l'Algérie, pour l'installation d'un pipe-line ;
- 27.000.000 de dollars à l'Egypte, pour l'amélioration du canal de Suez et l'agrandissement de Port-Saïd.

Bien que les ressources destinées à l'aide distribuée par le fonds soient substantielles, cette institution ne peut pas et n'a pas l'intention de couvrir tous les besoins en capitaux de cette région du monde.

Sa fonction est de remplir un rôle de catalyseur et de fournir des garanties, d'améliorer la solvabilité des pays en cours de développement dans la région et de faciliter ainsi l'investissement des capitaux étrangers pour le développement économique.

Le Koweït lui-même profite des activités du K. F. A. E. D. : en dehors du fait que les intérêts de prêt s'accumulent, le Koweït s'efforce de diversifier le placement de ce surplus de capital afin de mieux répartir les risques.

Le Bureau kowetien d'aide à la Côte des Pirates (Trucial Coast) a commencé ses activités en janvier 1963. Il a disposé, pour l'exercice 1963-1964 de 20 millions de dollars. La Société Financière d'Investissement est une banque d'affaires au capital de 42 millions de dollars. Souscrite par moitié par le Gouvernement, pour l'autre moitié par des nationaux kowetiens, la société a pour objet le placement de ses fonds propres et de ceux qui lui sont confiés. A cet effet, elle dispose d'un réseau de correspondants à New York, Londres, Zurich, Tokyo, Francfort. Elle a effectué de très importants placements à l'étranger, notamment en Europe occidentale.

Enfin, par l'intermédiaire des banques libanaises, de très importants capitaux kowetiens sont également investis dans un certain nombre de pays étrangers.

#### V. — Remarques de la délégation de la commission des finances.

Nous devons tout d'abord souligner la qualité de l'accueil qui nous a été réservé dans ces différents Emirats, où jusqu'à ce jour, aucune mission officielle française, parlementaire ou autre, n'avait effectué de voyage d'information.

Nous devons faire part de notre très agréable satisfaction d'avoir trouvé dans les différents Emirats de grands amis de notre pays, dont certains, lauréats de nos Facultés de Médecine ou de Droit, y ont apporté une formation juridique et sociale directement inspirée de celle de la France.

Les souverains qui effectuent de nombreux séjours en France ont réservé à votre délégation des réceptions particulièrement amicales et lui ont consacré de longs moments de fructueux entretiens.

Nous devons aussi signaler la cordialité des rapports que nous avons eus avec les représentants de Sa Majesté britannique dans les différents Emirats du Golfe, qui nous ont apporté outre de précieux renseignements, une aide efficace dans l'accomplissement de notre mission.

Enfin, grâce à l'organisation mise sur pied par les différentes sociétés pétrolières opérant dans ces régions, avant le départ de la délégation de Paris, nous avons pu effectuer ce périple dans des conditions entièrement satisfaisantes.

Nous avons particulièrement apprécié les contacts que nous avons eus avec les dirigeants locaux de ces sociétés qui nous ont fourni l'ensemble des informations que nous souhaitions obtenir, répondu à toutes nos questions et fait visiter toutes les installations à terre et off-shore de leurs compagnies.

Le degré de développement de ces différents Emirats est très varié, suivant la date de début d'exploitation des ressources pétrolières.

Notre circuit, qui a commencé par l'Emirat d'Abu Dhabi où la découverte du pétrole est relativement récente, nous a permis d'apprécier l'importance des investissements à réaliser dans une région particulièrement déshéritée ou n'existent pratiquement aucun moyen de communication moderne et aucune vie agricole et industrielle.

L'Emirat du Qatar, où la découverte du pétrole est plus ancienne, puisqu'elle date d'une dizaine d'années, fait, à l'heure actuelle, l'objet d'un développement très rapide.

Les résultats des efforts de l'Emir et du Gouvernement présidé par le Docteur Kamel, de formation intégralement française, sont extrêmement sensibles, notamment dans la capitale, Doha, qui prend actuellement l'aspect d'une ville entièrement modernisée.

Enfin, le Koweït, dont la richesse pétrolière est pratiquement sans limites, étonne, par son degré de modernisation, le haut niveau de vie de l'ensemble de la population et les efforts déployés par le Gouvernement pour aider, suivant des modalités extrêmement dynamiques les autres pays du Golfe.

La délégation de la Commission des Finances a observé que la participation de la France à ce développement était relativement modeste (si l'on exclut le montant de sa participation aux compagnies pétrolières opératrices). Dans le domaine de l'équipement et des travaux, en effet, la part des sociétés françaises nous a paru anormalement réduite.

Nous avons cependant appris que la majeure partie de l'équipement du nouveau camp off-shore de l'Abu Dhabi Marin Areas (A. D. M. A.) sera livrée par des fournisseurs français, ce qui permettra, notamment d'alléger les versements en devises de la Compagnie Française des Pétroles pour l'achat de son brut effectué à prix coûtant et en livres sterling.

Ce fait contribuera à l'allègement de la balance des comptes français déficitaire au Moyen-Orient.

Sur les trois contrats actuellement signés par A. D. M. A. pour la fourniture de tubes, deux sont français et représentent la majeure partie des commandes.

Ce déficit de nos comptes avec ces régions nous paraît difficilement admissible. D'immenses possibilités d'investissement existent soit sous forme d'équipement ou de grands travaux dans les Emirats qui commencent simplement à bénéficier des redevances des compagnies pétrolières, soit sous la forme de produits de consommation dans les Emirats qui, percevant depuis de nombreuses années ces redevances, ont atteint un niveau de vie extrêmement élevé.

C'est pourquoi nous apprécions particulièrement l'initiative prise par notre Conseiller commercial qui, avec le plein appui du Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques et de l'Ambassadeur de France, a organisé une exposition de produits français à Koweït, qui s'ouvrira au mois d'octobre de la présente année.

Il convient de rappeler en effet que 70 % des importations de Koweït sont constituées de biens de consommation !

Compte tenu des amitiés dont bénéficie notre pays dans ces régions, il nous apparaît qu'un effort particulier doit y être effectué et que l'information des sociétés françaises doit être mieux organisée pour leur permettre une prospection plus efficace.

Nous avons noté que dans l'Emirat de Qatar, le Gouvernement a fait appel à d'éminents juristes français pour régler les délicats problèmes de frontières qui se posent, notamment dans la zone maritime, entre ce pays, l'Arabie Saoudite et différents autres Emirats.

Jamais le crédit de notre pays n'a été plus élevé et il serait nécessaire de susciter une action coordonnée de nos services d'expansion économique et de nos exportateurs, pour obtenir un développement considérable de nos exportations auquel les immenses ressources financières de ces Emirats permettent de faire face sans aucune difficulté.

## IRAN

(26 février — 10 mars 1966.)

### Programme du séjour de la délégation.

*Samedi 26 février.*

18 heures : Arrivée à Abadan.

Dîner offert par Son Excellence M. Kh. Hedayat,  
Directeur général adjoint de la N. I. O. C.

*Dimanche 27 février.*

7 heures : Départ pour le centre de production pétrolière  
de Mazjed-Y-Soléyman.

Visite des installations et entretiens avec les diri-  
geants locaux.

19 heures : Retour à Abadan.

*Lundi 28 février.*

7 heures : Départ pour l'île de Kharg.

Visite des installations et des travaux d'agrandis-  
sment du port pétrolier.

16 heures : Retour à Abadan.

Visite de la raffinerie.

19 heures : Réception offerte à la délégation par le « Club  
français » d'Abadan.

*Mardi 1<sup>er</sup> mars.*

7 heures : Départ pour Busheer.

10 heures : Visite de la plateforme de forage à 140 kilomètres  
en mer.

Après-midi : Conférence d'information avec M. Descours,  
Directeur général de la F. A. R. S. I. Petroleum  
Cy et les dirigeants locaux.

*Mercredi 2 mars.*

Départ pour Shiraz.

Visite de la ville.

*Jeudi 3 mars.*

Visite de Persépolis et Parsagade.

*Vendredi 4 mars.*

Départ pour Ispahan.

Réception offerte par M. Bannel, agent consulaire de France.

*Samedi 5 mars.*

Visite d'Ispahan.

*Dimanche 6 mars.*

Visite de l'Ecole française d'Ispahan.

Visite du Centre d'Artisanat.

Entretien avec les dirigeants locaux de la société Sogréah.

18 heures : Départ pour Téhéran.

*Lundi 7 mars.*

Séjour à Téhéran et mission conjointe avec une délégation de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, composée de MM. J.-P. Palewski, *Président*, Ansquer, Baudis, Regaudie, Vivien.

Matin : Entretien avec Son Excellence M. Eghbal, Directeur général de la Société nationale des Pétroles iraniens.

Dépôt d'une gerbe au Mausolée de Réza Chah le Grand.

Entretien avec Son Excellence M. Asfia, Directeur de l'organisation du Plan.

Entretien avec Son Excellence M. Alikhani, Ministre de l'Economie.

Entretien avec Son Excellence M. Hoveyda, Premier Ministre.

Déjeuner officiel offert en l'honneur des délégations françaises par Son Excellence le Général Pakravan, Ministre de l'Information.

Après-midi : Réunion d'information avec le Conseiller économique et ses collaborateurs.

Réception offerte par Son Excellence M. Khosrouchahi, Président de la Chambre de commerce de Téhéran.

Dîner officiel offert en l'honneur des délégations par Son Excellence M. Sirvan, Ambassadeur de France en Iran.

*Mardi 8 mars.*

Matin : Entretien avec Son Excellence M. Samii, Gouverneur de la Banque centrale.

Entretien avec Son Excellence M. Aram, Ministre des Affaires étrangères.

Entretien avec Son Excellence M. Amouzegar, Ministre des Finances.

Déjeuner offert par l'Union des Français de l'étranger.

Après-midi : Réception au Sénat en présence des Présidents du Sénat et de la Chambre des Députés.

Réception donnée par Son Excellence M. l'Ambassadeur de France.

*Mercredi 9 mars.*

Visite de la ville.

Dîner offert par M. Grangette, conseiller économique près l'Ambassade de France.

## I. — Généralités.

Pays charnière entre l'Europe et l'Arabie, l'Iran a toujours été un carrefour de peuples et d'influences. Malgré cela, ce pays a toujours conservé, à travers les siècles, sa physionomie propre.

Sa superficie est de 1.645.000 kilomètres carrés, soit trois fois la superficie de la France. Le relief est montagneux et comporte des chaînes variant de 2.000 à 4.000 mètres. Le plateau central

est situé entre 1.000 et 2.000 mètres. Les montagnes longeant la Mer Caspienne arrêtent les nuages et procurent sur le versant nord une assez grande humidité. Le reste du pays est en général sec.

Suivant les plus récentes évaluations, la population iranienne serait de l'ordre de 23 millions d'habitants et d'un taux d'accroissement démographique d'environ 2,5 %, qui se traduit par un excès annuel des naissances sur les décès de près de 500.000 personnes.

La population est composée à concurrence de 40 % de jeunes de moins de 15 ans. La langue officielle est le farsi, mais la plupart des grandes minorités (Kurdes à l'Ouest, les Turkomans au Nord-Est, les Turcs au Nord-Ouest, les Mongols, Arabes, Arméniens) ont conservé leur propre idiome.

Sur le plan religieux, la diversité est également assez grande. La religion d'Etat est l'islam schiite qui se sépare de l'orthodoxie musulmane (ou « sunnisme ») par quelques points de droit. Il y a d'assez nombreuses sectes (Babisme, Zoroaste, etc.) ainsi que quelques chrétiens et juifs.

Rappelons que, à la seconde guerre mondiale, l'Iran fut occupé par les troupes alliées et servit de zone de communication entre les troupes anglaises et américaines, d'une part, les russes, d'autre part.

Sur le plan international, un traité d'amitié entre l'Iran et l'U. R. S. S. fut signé dès 1921. C'est en vertu de ce traité et des traités de garantie du 1<sup>er</sup> octobre 1927 que les troupes russes occupèrent l'Iran en 1940. Cette occupation fut renforcée par le traité du 29 janvier 1942 entre la Grande-Bretagne, l'Union Soviétique et l'Iran.

Le 15 août 1955, l'Iran contractait avec les Etats-Unis un traité d'amitié et de relations économiques, puis l'Iran adhéra au pacte de Bagdad, ce qui provoqua quelques difficultés avec le Gouvernement soviétique. Un nouvel accord conclu en 1958 avec les Etats-Unis n'améliora guère les relations soviéto-iraniennes qui toutefois, depuis peu d'années, se sont totalement normalisées jusqu'à déboucher sur d'importants accords économiques.

Le régime politique actuel est fondé sur le principe d'une monarchie constitutionnelle dont l'origine remonte à 1906.

La Constitution définit les droits des citoyens :

- égalité devant la loi et devant l'impôt ;
- libertés de l'enseignement et de la presse, sauf si elles sont contraires à la religion ;
- caractère officiel de la religion musulmane schiite, mais libre exercice des autres confessions.

Le pouvoir législatif est exercé par le Souverain et par le Parlement (majless).

Les lois doivent être approuvées par le Parlement et revêtues du sceau impérial. Toutefois, les lois de finances comme les lois interprétatives relèvent du seul Parlement. Celui-ci est composé de deux assemblées, la Chambre des Députés, qui comprend 162 membres élus tous les deux ans au scrutin d'arrondissement, le Sénat, entré en fonction en 1949, dont la moitié, soit 30 membres, est nommée par l'empereur, l'autre élue.

Le pouvoir exécutif appartient au Roi qui nomme et révoque les ministres, ceux-ci étant cependant responsables devant le Parlement.

Sur le plan administratif, l'Iran comprend 11 départements (ostours) à la tête desquels siègent des gouverneurs généraux représentant le pouvoir central. Les départements sont subdivisés en arrondissements, à la tête desquels on trouve également un gouverneur. Enfin, chaque ville a sa municipalité élue.

## L'ÉCONOMIE

### *L'agriculture.*

L'agriculture reste le principal secteur d'activité de l'économie iranienne. En 1963, elle occupait encore plus de 54 % de la population active mais ne fournissait que 27 % du produit national brut (contre 11 % seulement pour le pétrole).

L'Iran se suffit dans le domaine alimentaire mais les ventes à l'étranger sont encore relativement limitées et ne dépassent pas 100 millions de dollars par an.

L'Iran doit d'ailleurs consacrer plus de la moitié de cette somme à des achats d'aliments qu'il ne produit pas en quantité suffisante (sucre, thé et graisses alimentaires). La productivité est faible, faute de technique et de moyens modernes.

Le revenu moyen par personne dans les familles d'exploitants se situe aux environ de 60 dollars par an, chiffre très inférieur au revenu moyen général de la population iranienne. C'est dans ces conditions que l'empereur s'est attaqué à la réforme du secteur agraire. Dès 1952, il entreprit la distribution des terres de la couronne. Cette distribution, qui avait touché 500.000 ares, s'effectue à titre onéreux. L'acquéreur bénéficie d'un crédit d'achat fourni par l'intermédiaire de la banque Omran, créée spécialement à cet effet. Les prêts sont de vingt-cinq ans, sans intérêt. En 1958 fut décidé la distribution des terres du domaine public, également à titre onéreux, le paiement devant intervenir en vingt ans, sans intérêt, sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture.

Enfin, la réforme agraire proprement dite a été proclamée en 1960. Au départ, elle limitait le droit de chaque propriétaire à un seul village, les terres supplémentaires devant être obligatoirement, soit cédées à la communauté des exploitants, soit divisées entre eux. L'évaluation des terres expropriées a été confiée à des commissions régionales qui appliquent à l'impôt foncier un certain coefficient variable suivant les régions. L'indemnité ainsi déterminée est réglée par l'Etat, soit en espèces, en quinze ans, avec un intérêt annuel de 6 %, soit par la remise d'actions des entreprises industrielles nationales. De leur côté, les nouveaux propriétaires doivent rembourser l'Etat dans un délai également fixé à quinze ans, sans intérêt.

A ce stade, la réforme agraire a touché de 500 à 600 villages, soit 15 % environ des terres. Le Gouvernement en étendit le principe, au début de janvier 1963, aux villages que la première loi avait laissés entre les mains de leurs anciens propriétaires. Désormais, toute personne dont la propriété foncière dépasserait une certaine superficie fixée, suivant les régions, entre 30 et 200 hectares (500 ha, si le propriétaire dispose d'une exploitation mécanisée) doit, soit céder le surplus à l'amiable, soit partager l'ensemble des terres avec le paysan, au prorata des apports respectifs, soit la louer pour un montant équivalent au revenu annuel moyen des trois dernières années.

Un autre décret-loi a nationalisé l'ensemble des forêts qui sont désormais exploitées ou affermées par l'administration ainsi que les pâturages naturels qui doivent être remis aux coopératives de paysans.

Les réalisations n'ont progressé que lentement. Cependant, dès le mois d'août 1963, la réforme avait touché 6.638 villages. La production agricole n'a pas souffert de ces bouleversements de structure. Les terres à coton, groupées en grandes exploitations mécanisées, les terres à riz et à fruits secs, déjà entre les mains de petits propriétaires, n'ont notamment pas été touchées par la réforme.

Le second plan iranien avait prévu en faveur de l'agriculture une allocation de 26 % du total. Cet objectif n'a pu être totalement atteint mais d'importants ouvrages ont été achevés au cours de cette période notamment trois grands barrages (Sefid Raoud, Karadji et Dez) qui permettent l'irrigation de plus de 450.000 hectares de terres. D'autres petits projets d'irrigation ont été réalisés ainsi que la construction de silos, le démarrage d'un programme de formation technique, un premier effort de mécanisation, etc.

Au cours de la période couverte par le II<sup>e</sup> Plan, a également été construite une usine d'engrais à Chiraz, édiflée par un groupe franco-britannique. La production de cette usine a permis de décupler l'utilisation des engrais dans la région de Chiraz-Ispahan.

Le III<sup>e</sup> Plan de développement lancé en septembre 1962, et qui couvre la période 1962-1967, vise l'augmentation de la production agricole, l'accélération de la modification de la répartition des revenus par accélération de la réforme agraire, l'exécution du projet d'irrigation, la formation de coopératives rurales, etc... 46 milliards de rials, soit 22 % des investissements totaux, sont consacrés à l'agriculture par le III<sup>e</sup> Plan, au terme duquel le taux de croissance annuelle devra atteindre 4 %. A eux seuls, les travaux d'irrigation et les barrages représentant 16.500 milliards de rials de dépenses.

Les principales cultures sont le coton, le riz, le tabac, les fruits, notamment secs, quelques céréales. L'élevage est surtout pratiqué par les tribus nomades. Il est assez difficile de préciser le chiffre du cheptel.

### *L'industrie.*

L'équipement industriel de l'Iran est encore largement insuffisant même en y comprenant la production électrique et les transports. Ces secteurs ne contribuent, en effet, que pour 22 % au produit national brut. Il reste donc de loin derrière le secteur tertiaire (banque, commerce, assurances, services publics dont la participation s'élève à 35 %).

L'essor industriel de l'Iran a commencé après la première guerre mondiale, sous l'impulsion du Gouvernement iranien. Les premières entreprises fondées l'ont été avec les capitaux de l'Etat. L'effort s'est concentré dans le secteur des produits de consommation : textiles, sucres, tabacs, huiles végétales et plus tard cimenterie. L'entreprise privée n'a suivi que lentement.

Le second plan a orienté l'effort d'équipement industriel, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Des crédits importants ont été mis à la disposition des industriels par l'intermédiaire des banques et notamment, d'un établissement nouveau, la Banque de Développement industriel et minier. Celle-ci, au capital de 400 millions de rials, a été fondée avec la participation de capitaux étrangers. Elle a eu en plus pour mission le soin de répartir les crédits accordés par la B. I. R. D. et le D. L. F. La Banque de Développement peut non seulement, consentir des crédits à long et moyen terme, mais elle est également autorisée à prendre des participations dans le capital d'entreprises nouvelles.

Par ailleurs, le Gouvernement a pris d'importantes mesures d'exonération fiscale destinées à faciliter les investissements. Pour attirer les capitaux de l'extérieur, un code des investissements étrangers a été publié. Moyennant l'enregistrement préalable de l'investissement initial, auprès de la Banque centrale, l'investisseur étranger se voit garantir le droit au transfert des bénéfices et de dividendes, et le droit, après un certain délai, de retransférer son capital, enfin une garantie lui est donnée contre les expropriations.

Le III<sup>e</sup> Plan prévoit, en faveur du secteur privé, une allocation globale de plus de 6 milliards de ryals (1), de 2,2 milliards pour

---

(1) 1 ryal = 0,065 F.

l'aide technique et 4,3 milliards pour les crédits d'investissement qui seront accordés par l'intermédiaire de la Banque de développement.

Ces crédits ne constituent d'ailleurs qu'une amorce, le Gouvernement évaluant à 25 milliards le montant des investissements qui devront être réalisés dans le secteur privé pendant la période d'application du Plan.

Dans le secteur public, les investissements prévus par le second plan s'élevaient à 6,6 milliards de ryals ; ils ont été portés à 12 milliards de ryals, dont :

- 1,5 pour l'expansion des usines existantes ;
- 0,7 pour l'industrie minière ;
- 9,6 milliards pour l'implantation de nouvelles industries.

Parmi les nouveaux projets d'ores et déjà retenus, on doit signaler la construction d'une première unité pétrochimique confiée à une société américaine. Ce projet comportera une usine d'ammoniaque liquide, une usine de matières plastiques et des unités de production de soufre, la construction d'une aciérie, d'une usine de machines-outils et d'un gazoduc qui amènera sur 1.300 kilomètres à travers l'Iran le gaz qui sera vendu à l'U. R. S. S.

Ce dernier contrat a fait l'objet d'un accord particulièrement important entre l'Iran et la Russie, qui a accordé, le 13 janvier 1966, un prêt de 286 millions de dollars remboursable en douze ans à un taux d'intérêt de 2,5 %.

L'aciérie d'Ispahan aura une capacité de 600.000 tonnes, portée ultérieurement à 1,2 million de tonnes d'acier par an.

L'usine de machines-outils sortira 30.000 tonnes de matériel, dont 10.000 de matériel agricole.

L'U. R. S. S. livrera à l'Iran tout le matériel d'équipement et les ensembles nécessaires à la construction et à la mise en marche de l'aciérie, ainsi que le matériel destiné à l'exploitation de gisements fer, mines de Bafq, près de Yazd, et de charbon (mine de Kerman) qui approvisionneront l'aciérie. Cette dernière doit être en état de marche en 1971.

Le gaz livré par l'Iran à l'U. R. S. S. permettra de rembourser le prêt consenti par ce dernier pays. Son prix a été fixé à 6,60 dollars les 1.000 mètres cubes avec possibilité de révision de prix.

La section sud du gazoduc sera confiée entièrement à la N.I.O.C. la section nord devant être prise en charge par les Soviétiques, mais l'Iran fournira la totalité des tubes alors que l'U. R. S. S. livrera l'ensemble du matériel destiné aux stations de compression.

Enfin, le III<sup>e</sup> Plan prévoit d'autres efforts dans le domaine de l'électrification (18,3 milliards de ryals), des communications et des télécommunications, etc.

### *Finances intérieures.*

Le budget est divisé en plusieurs sections :

- le budget de l'Etat proprement dit ;
- le budget de l'organisation du plan ;
- le budget des services spéciaux ;
- le budget des entreprises industrielles et commerciales appartenant à l'Etat ;
- le budget des sociétés nationales de pétrole.

Pour l'année 1966, les prévisions de recettes et de dépenses du budget ordinaire font apparaître un déficit de 1,7 milliard de ryals, et le budget de développement économique un déficit de 17,9 milliards de ryals.

En réalité, un transfert de 7 milliards de ryals doit être effectué du budget de développement au budget ordinaire. Ainsi, les dépenses réelles du Plan sont ramenées de 55,4 à 48,4 milliards de ryals et les recettes normales du budget ordinaire de 57,5 à 50,5 milliards de ryals.

Le déficit total n'en reste pas moins de 17,9 milliards de ryals, qui devra être couvert de la manière suivante :

— utilisation de prêts étrangers .....	9,5
— crédit de la Banque centrale .....	6,4
— bons du Trésor .....	2

Il convient de souligner l'importance des recettes pétrolières qui représentent, suivant les années, de 25 à 30 % des recettes du budget ordinaire et de 65 à 75 % de celles du budget de développement.

Par ailleurs, comme dans la plupart des pays en voie de développement, l'Iran tire ses recettes beaucoup plus de droits indirects ou douaniers (environ 50 %) que des impôts directs (12 % seulement).

Le déficit réel du budget ordinaire connaît une augmentation considérable : 8,7 milliards de ryals, au lieu de 1,7 l'année précédente.

Les dépenses militaires représentent 27 % environ du montant des dépenses totales. Elles s'établissent aux environs de 60 milliards de ryals qui représentent 19 % du produit national brut.

### *Commerce extérieur.*

La balance des paiements iraniens, qui représentait un solde positif de 30,6 millions de dollars pour l'exercice 1963-1964, et de 95,4 millions de dollars pour l'exercice 1964-1965, est déficitaire de 68 millions au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 1965-1966, et ce, malgré d'importantes recettes pétrolières extraordinaires provenant des cash bonus versés par les sociétés opératrices qui ont obtenu de nouvelles concessions dans le Golfe.

C'est ainsi que les recettes de l'industrie pétrolière qui représentent en temps ordinaire environ 75 % des recettes générales de l'Iran, ont représenté, compte tenu du versement des cash bonus, 83,7 % en 1965.

C'est grâce à eux que l'année s'est terminée par un solde positif : en effet, l'accroissement des importations de marchandises correspond presque exactement au montant des cash bonus.

La production de pétrole a été écoulee à raison de 92 % sur les marchés extérieurs, dont 82 % sous forme de brut et 18 % sous forme de produits raffinés.

Cependant, le pétrole vendu à l'étranger est la propriété des compagnies qui ne sont pas astreintes au rapatriement de leurs devises.

Les autres exportations de l'Iran s'élèvent à 100 millions de dollars environ : coton, tapis, fruits secs, produits de l'agriculture. Toutefois, certaines exportations de produits minéraux doivent être notées : minerais de chrome, minerais de plomb, à destination de l'U. R. S. S.

La répartition géographique de ces exportations montre une relative stabilité. La Communauté européenne arrive en tête avec 30 %, contre 29 % pour l'Allemagne de l'Est, 11 % pour les Etats-Unis, 18 % pour le reste de l'Europe occidentale. La France arrive au huitième rang derrière l'Union Soviétique, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Tchécoslovaquie, la Suisse et l'Italie.

L'Iran s'est adressé à la Communauté européenne pour obtenir des garanties pour ses débouchés.

Les importations iraniennes ont connu depuis 1959 un essor considérable, à la suite de l'expansion économique favorisée par la mise en route du premier plan de développement.

Notre pays est passé du 7<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> rang des pays fournisseurs de l'Iran. Les importations françaises constituent un peu moins de 6 % des importations totales iraniennes.

#### LE PÉTROLE

Le pétrole constitue la ressource essentielle de l'Iran sur le plan des devises et de la contribution qu'il apporte aux finances publiques. En fait, la contribution du pétrole à la formation du produit national brut ne s'élève qu'à 11 %. Les réserves prouvées sont actuellement estimées à plus de 4,7 milliards de tonnes, soit plus de 85 années d'exploitation au rythme actuel. Les réserves de gaz naturel sont évaluées à 58 milliards de mètres cubes. Depuis les premières découvertes en 1907, la progression de la production pétrolière n'a été interrompue que lors de la tentative de nationalisation du Dr Mossadegh.

De 31 millions de tonnes en 1956, elle est passée à 52 millions de tonnes en 1960, 73 millions de tonnes en 1963, 94 millions de tonnes en 1965.

Le montant des redevances versées par les compagnies est passé de 90 millions de dollars en 1955 à 378 millions de dollars en 1963, 486 millions en 1964.

L'Iran est le troisième pays producteur du Moyen-Orient, après le Koweït, l'Arabie Saoudite est le sixième des producteurs mondiaux, après les Etats-Unis, l'U. R. S. S., le Venezuela, etc.

Le tableau ci-après fait apparaître les sociétés opératrices, la composition de leur capital et différents renseignements sur les principaux gisements iraniens.

Iran.

SOCIETES opératrices.	COMPOSITION	NOMS des principaux gisements.	POINTS d'enlèvement.	PRODUCTION en 1964  (en milliers de t).
<i>Consortium :</i> Iranian Oil Exploration and Producing Com- pany (I. O. E. P. C.).	40 % B. P.	Lali, Haft, Kal, Naft Safid, Masjid-i-Soleiman.	Abadan (après raffinage).	82.000
	14 % Shell.			
	7 % Esso.	Ahwaz, Pazanom.	Bandar Mashur.	
	7 % Gulf.			
	7 % California Oil.			
	7 % Mobil Oil.	Agha Jari. Gash Saran.	Ile de Kharg.	
	7 % Texas Cy.			
6 % C. F. P.				
5 % Iricon Agency.				
Société irano-italienne des Pétroles (S.I.R.I.P.).	50 % National Ira- nian Oil Cy (N. I. O. C.).	Barganshar.		2.000
	50 % Agip Mineraria (Groupe E.N.I.).			
Iran Pan American Pe- troleum Cy (I. P. A. C.).	50 % N. I. O. C.	Darius. Cyrus.	Ile de Kharg.	200
	50 % I. P. A. C.			
				84.200

*Sociétés titulaires de concessions :*

I. O. E. P. C. }  
S. I. R. I. P. } Pour mémoire.  
I. P. A. C. }

*Concessions off shore : 50 % N. I. O. C. (dans chaque groupe) :*

Farsi Petroleum Company..... Groupe français : B. R. P., R. A. P., Francarep, Coparex, Eurafrep.  
Dachtestan Off Shore Petroleum Cy  
(D. O. P. C. O.) ..... Royal Dutch/Shell.  
Iranian Off Shore Petroleum Cy  
(I. R. O. P. C. O.) ..... Groupe américain : Tidewater Oil Co, Kerr Mc Gee Oil Industries, Cities  
Service Oil Co, Richfield Oil Corp.  
Lavan Petroleum Cy (L. A. P. C. O.).. Groupe américain : Union Oil of California, Murphy Oil, Sun Oil,  
Atlantic Refining.  
Groupe américain : A. G. I. P., Phillips, Petroleum Oil & Natural Gas  
Commission of India.

Près de 99 % de la production est le fait du consortium des compagnies étrangères qui, après la nationalisation de 1951, a repris des activités de l'Anglo-Iranian Oil Cy. La Compagnie française des pétroles détient dans ce consortium une participation de 6 %.

Les rapports entre la société nationale iranienne des pétroles et le consortium sont régis par un accord du 29 octobre 1954 qui doit, en principe, rester en vigueur jusqu'en 1979. Les droits respectifs des deux parties correspondent à peu près aux droits de nu-propriété et aux droits d'usufruit :

— la S. N. I. P. est propriétaire des gisements mais n'a aucun droit de regard sur leur mise en exploitation. Elle est propriétaire du pétrole extrait mais ne peut intervenir dans sa destination ou son utilisation.

Elle est propriétaire des installations utilisées par le consortium mais n'intervient pas dans leur emploi, leur entretien ou leur extension éventuelle.

En rémunération de la concession accordée au Consortium, l'Etat iranien prélève sur le produit de l'exploitation une part sans cesse croissante, fixée au départ à 16 % des bénéfices nets réalisés par les compagnies. Son mode de calcul actuel est le suivant :

— une redevance forfaitaire « stated payment » de 12,5 % du prix affiché (posted price) ;

— un impôt sur le revenu des compagnies composant le consortium et dont le taux est de 50 % ;

— enfin, à ces deux montants, la société d'exploitation ajoute une redevance fixée à un shilling par tonne, la société de raffinage, un impôt supplémentaire de 5 % sur les bénéfices réalisés.

La S. N. I. P. exploite elle-même les gisements de gaz naturel et de pétrole dont la production est jusqu'ici très faible, environ 1 million de tonnes de brut.

Par ailleurs, elle a octroyé deux concessions de recherches et d'exploitation : la première à une filiale de la Pan American Oil Cie, l'autre à une filiale de E. N. I., la S. I. R. I. P. Les périmètres sont situés au large des côtes dans le golfe Persique, la S. I. R. I. P. a reçu également une zone dans la région montagneuse de l'Ouest de l'Iran.

Le Gouvernement iranien souhaiterait obtenir du Consortium un développement rapide de la production des pétroles, au moins égal en tout cas à 20 % du niveau actuel.

Il est à noter, en effet, que l'Iran, qui se plaçait avant la nationalisation au premier rang des pays producteurs du Moyen-Orient n'occupe plus que la troisième place après le Koweït et l'Arabie Saoudite.

Compte tenu de l'importance de sa population et du gros effort d'équipement qu'il a accompli, ce pays souhaite trouver dans la richesse pétrolière les moyens de financer le développement de son agriculture et de son industrie, aussi la pression exercée sur le Consortium qui extrait plus des neuf dixièmes de tout le pétrole brut tiré de l'Iran est-elle de plus en plus vive.

Un très gros effort de prospection et de développement des installations portuaires, d'évacuation du pétrole, tant sur l'île d'el Kharjd que dans le port de Bandar-Mashur est à l'heure actuelle, soit achevé, soit en cours d'exécution. Le Gouvernement semble encore les considérer comme insuffisants et exige un accroissement beaucoup plus considérable de la production.

A cette fin, des périmètres nouveaux ont été concédés à d'autres sociétés que le Consortium, soit à terre, soit off-shore.

Les résultats des sondages ont été jusqu'à présent variables suivant les concessions accordées, mais d'importantes découvertes ont été faites qui entreront en production dans des délais relativement courts.

## II. — Les relations économiques et financières entre la France et l'Iran.

Le volume global des échanges franco-iraniens est en accroissement continu depuis ces dernières années. Cette augmentation intéresse aussi bien nos ventes que nos achats.

Les exportations françaises vers l'Iran s'établissent ainsi, depuis 1962 :

1962 .....	111.546.000 F.
1963 .....	135.795.000 F.
1964 .....	191.467.000 F.
1965 (11 mois) .....	211.389.000 F.

Trois postes constituent, à eux seuls, plus de la moitié de nos ventes, à savoir : fonte, fer et acier, chaudières, machines et engins mécaniques, céréales.

L'autre moitié est constituée de toute une gamme de matériels et de produits se répartissant entre 96 postes, les plus importants étant les produits pharmaceutiques, le matériel électrique et électrotechnique, le sucre, les produits destinés à l'industrie chimique, les voitures automobiles, etc.

Les importations françaises, en provenance d'Iran, se décomposent ainsi :

En 1962 .....	190 millions.
En 1963 .....	238 —
En 1964 .....	389 —
En 1965 (11 mois) .....	537 —

En 1964, les seules ventes iraniennes de pétrole et de combustibles minéraux ont représenté 337.351.000 F, soit près de 90 % de nos importations. En 1965, les ventes de pétrole iranien à la France ont dépassé 4 millions de tonnes, les minerais environ 70.000 tonnes et le coton 7.000.

La balance commerciale franco-iranienne est déficitaire pour la France d'environ 350.000.000 F en 1965, contre 197.600.000 F l'année précédente, ce déficit devant être imputé intégralement aux importations de produits pétroliers.

Ces chiffres reflètent très imparfaitement les mouvements financiers existant entre les deux pays et qui résultent de l'exécution, en Iran, de grands ouvrages du génie civil, réalisés par des sociétés françaises, ou de contrats d'études et d'engineering que d'autres sociétés françaises effectuent actuellement pour le compte de diverses administrations iraniennes, pour un montant total supérieur à 15 millions de dollars.

Il convient de souligner qu'une trentaine d'entreprises françaises sont installées en Iran et qu'environ 3.000 de nos compatriotes, dont de nombreux techniciens, y résident. Ces chiffres mettent en relief l'importance de nos intérêts permanents qui se présentent, soit sous la forme de filiales ou de succursales de sociétés françaises, soit sous celle de sociétés iraniennes à participation française.

Au cours des années écoulées, les entreprises françaises ont réalisé des travaux très importants ; parmi les plus notables, il faut mentionner le barrage de Sefid Roud, celui du Latian et

maintenant, celui de Zayande Roud. Parmi les autres réalisations de la technique française, il faut citer la construction de multiples installations pour l'armée iranienne, l'aménagement du réseau de chemins de fer, la fourniture de la Centrale électrique de Téhéran, la construction d'une usine d'engrais à Chiraz, ainsi que la fourniture et la pose de plusieurs oléoducs.

#### RÈGLEMENT DU CONTENTIEUX FRANCO-IRANIEEN

Un protocole financier a été signé en 1963, entre la France et l'Iran, tendant à régler définitivement un certain nombre d'affaires contentieuses surgies à l'occasion de difficultés portant sur des contrats de travaux exécutés par les entreprises françaises en Iran. Ce protocole a été appliqué et actuellement, le contentieux franco-iranien est pratiquement liquidé.

Par ailleurs, le 13 décembre 1963, le Gouvernement français a consenti à l'Iran un financement privilégié en vue de contribuer à la réalisation de projets prévus dans le III<sup>e</sup> Plan de développement économique iranien, essentiellement dans les secteurs de la production et de la distribution de l'électricité, de la pétrochimie, de la télévision et des télécommunications. Ce financement, d'un montant de 300 millions de francs, prenait la forme d'octroi de crédits de fournisseurs à long terme, dix ans après la fin des travaux et à un taux d'intérêt amélioré (5 %). Ce crédit n'a pratiquement pas été utilisé par l'Iran au cours des années 1964-1965, essentiellement en raison du retard pris par l'organisation du Plan dans l'exécution de ses projets. Le 1<sup>er</sup> décembre 1965, le Gouvernement français a accepté la reconduction du crédit pour une période d'un an, soit jusqu'au 13 décembre 1966. A l'occasion de ce renouvellement, d'importantes affaires d'équipement ont été négociées, portant notamment sur :

- la construction d'un barrage sur le Zayandé Roud, destiné à l'irrigation de la région d'Ispahan et la fourniture d'électricité à la future aciérie construite en application de l'accord irano-soviétique ;
- l'équipement de la poudrerie de Partchin ;
- l'installation et l'équipement du réseau national de télévision en 625 lignes ;
- la construction de la ligne électrique 230.000 volts Téhéran-Gorgan, ainsi que le montage et l'équipement de plusieurs postes de 130 kV et 60 kV.

Enfin, la Société Citroën a reçu du Gouvernement iranien l'autorisation de principe pour la fabrication du modèle 2 CV, à la cadence de 2.000 unités au départ.

Dans le domaine du pétrole, le groupe français B. R. P., R. A. P., Francarep, Coparex, Eurafrep, a obtenu une importante concession *off shore*, au large de Busheer. Au terme de l'accord signé en janvier 1965, la zone française couvre 6.000 kilomètres carrés. Les sociétés françaises ont constitué, avec la N. I. O. C. une société de recherches et d'exploitation, la F. A. R. S. I. Petroleum Company, dans laquelle les deux groupes détiennent 50 % des parts. Le montant du *cash bonus* versé par la société s'est élevé à 25 millions de dollars. Les recherches ont d'ores et déjà commencé. Plusieurs autres concessions *off shore* ont été attribuées à d'autres sociétés étrangères, au large de la Côte iranienne, dans le Golfe, dans les mêmes conditions. Seule, à l'heure actuelle, une compagnie américaine indépendante a fait une découverte importante. Les recherches en cours donnent de grands espoirs pour l'avenir.

L'accord passé avec la N.I.O.C. prévoit que la compagnie opératrice effectue toutes les dépenses d'exploration qui ne sont pas remboursées mais pourront être amorties dans le décompte de l'impôt qu'elles devront lorsque les champs seront en production. La répartition des bénéfices d'exploitation s'effectuera dans la proportion de 75 et 25 % : 50 % allant à l'Etat et la N.I.O.C. percevant 50 % des bénéfices (soit 25 %).

Ces conditions constituent une novation au même titre que l'accord signé entre l'Auxerap et le Gouvernement de l'Arabie Saoudite. Elles permettront à notre pays, en cas de découvertes, de détenir des sources de pétrole importantes en dehors de la zone franc proprement dite.

### III. — Les remarques de la délégation de la Commission des Finances.

Les relations d'amitié entre la France et l'Iran n'ont jamais été meilleures qu'à l'heure actuelle, grâce notamment à l'action efficace de notre représentant diplomatique en Iran, Son Excellence M. Sirvan, et à son prestige personnel auprès des autorités iraniennes. Notre pays a vu son influence grandir, non seulement

sur le plan des relations culturelles mais également dans le domaine économique. Or, il faut le noter, à la suite de la dernière guerre, cette influence avait été en régression considérable, l'amélioration de nos positions date de quelques années seulement. L'activité du service d'expansion économique placé sous l'autorité de M. Grangette a participé, d'une manière efficace, à ce rétablissement. Il convient de souligner en effet, qu'en quelques années, notre pays est passé du septième au cinquième rang des pays fournisseurs de l'Iran. Au cours des entretiens qu'elle a eus avec les principaux dirigeants responsables de l'Iran, votre délégation a pu apprécier l'excellente réputation des sociétés françaises opérant dans le pays, grâce en particulier aux résultats qu'elles ont d'ores et déjà obtenus.

La situation de l'Iran, au moment du passage de la délégation, nous a paru très saine, dénotant une reprise économique certaine, une monnaie stable, le pays bénéficiant en outre de l'appui technique et financier des grandes puissances industrielles. L'effort de développement et de modernisation est particulièrement impressionnant. Votre délégation a pu le constater au cours de la visite de différentes installations pétrolières du Sud de l'Iran, notamment lors de sa visite aux champs d'exploitation de Mazjed Y Soleyman, au port pétrolier de l'île de Kharg. La capacité de ce port vient d'être considérablement accrue, ce qui en fait le plus important du monde. La raffinerie d'Abadan, la plus grande du monde a été entièrement modernisée au cours des dernières années. La structure de l'exploitation pétrolière, de son acheminement vers les points d'embarquement des ports pétroliers et des raffineries est en pleine évolution et fera de cette région, d'ici très peu de temps, un modèle d'ensemble pétrolier.

Ainsi, dans ce domaine, des résultats très encourageants sont à prévoir et contribueront, par les revenus supplémentaires qu'ils apporteront au Gouvernement iranien, à la diversification de l'industrie iranienne.

Comme nous l'avons déjà signalé, les grandes puissances mondiales s'intéressent de très près au développement de l'Iran et viennent, au cours des derniers mois, de lui apporter des concours extrêmement puissants : sur le plan de la pétrochimie par des sociétés américaines et surtout l'accord avec l'Union soviétique, qui va permettre à l'Iran de vendre à ce dernier pays des quantités considérables de gaz naturel, qui jusqu'à présent, était brûlé, tout en constituant un ensemble sidérurgique d'une très grande ampleur.

Les conséquences de ce dernier accord ont d'ailleurs retenu l'attention de votre délégation, car s'il est bien évident que les livraisons de gaz naturel devront, pendant un certain temps, servir à amortir le montant du prêt consenti par l'Union Soviétique à l'Iran pour la construction de l'ensemble sidérurgique, les livraisons de gaz continueront après le remboursement total. Postérieurement au terme de l'accord, les livraisons de gaz devront être acquittées par des fournitures soviétiques à l'Iran, pour un montant équivalent. Il est donc bien certain que cette Convention irano-soviétique va créer un mouvement considérable d'échanges entre les deux pays qui se trouvent liés par ces fournitures de gaz. On peut espérer cependant que dans le présent, les industriels français pourront bénéficier de commandes en relations avec ces grands projets.

Sur le plan du développement de nos positions en Iran, un premier effort doit être fait pour augmenter nos ventes de biens de consommation. Il serait indispensable que les exportateurs français se groupent pour s'implanter sur le marché grâce à des agents sérieux, appelés à centraliser les offres. Nos services d'expansion économique suivent attentivement le développement des grands projets mais dans ce domaine, également, il est nécessaire que les industriels et constructeurs français fassent un gros effort de présence pour réussir à affronter une concurrence internationale particulièrement dure sur un marché largement ouvert, comme celui de l'Iran.

A cet égard, l'implantation de Citroën est un signe certain de l'intérêt actuel de nos industriels pour le marché iranien, après des années de non-présence ou de timidité qui ont fait perdre à notre économie une partie des importantes positions qu'elle y avait occupées.

Nos interlocuteurs iraniens nous ont notamment signalé que les propositions formulées par les industriels français arrivaient trop tardivement pour être prises en considération, malgré le préjugé favorable dont elles bénéficiaient au départ. Par ailleurs, il apparaît que nos compatriotes, d'une part, hésitent à s'engager et, d'autre part, à accepter les participations iraniennes qui leur sont proposées.

Enfin, la délégation l'a souligné lors d'un entretien qu'elle a eu à son retour avec le collaborateur direct de M. le ministre de l'Economie et des Finances, il est indispensable de revoir sur

certain points le système de l'assurance-crédit qui constitue un goulot d'étranglement pour l'exportation de certains produits ou matériels réputés « peu élaborés » notamment les tubes destinés aux gazoducs et oléoducs.

Nous n'abordons pas, dans le présent rapport, le problème des relations culturelles entre la France et l'Iran qui n'est pas du ressort de notre Commission, si ce n'est pour signaler que, malgré des promesses très précises, formulées antérieurement, la construction d'un Institut franco-iranien à Ispahan n'a pas encore reçu un début de financement.

Les membres du Gouvernement Iranien que nous avons rencontrés nous ont confirmé leur volonté de maintenir, à tout prix, le taux de croissance de leur économie.

Ils estiment qu'en 1970, les revenus pétroliers seront suffisants pour couvrir l'ensemble des besoins d'investissements du pays mais il reste une période de 3 ou 4 ans à franchir, au cours de laquelle les crédits étrangers continueront à être nécessaires. Ces crédits doivent, selon nos interlocuteurs, englober non seulement les fournitures de matériels mais également les dépenses « locales » ou d'installation.

Nous devons, de notre côté, tenir compte des impératifs qui s'imposent à ce pays et éviter que par un manque de coordination des efforts publics et privés, il se trouve placé, dans un avenir plus ou moins lointain, devant la nécessité d'axer ses échanges sur un nombre limité de pays qui y occupent déjà une position privilégiée.

## GENERALITES SUR LA PRODUCTION PETROLIERE AU MOYEN-ORIENT

Nous avons considéré qu'il était utile de regrouper dans un chapitre spécial de ce rapport quelques considérations générales sur la production pétrolière du Moyen-Orient et de l'évolution de la collaboration entre les pays et les sociétés opératrices.

\*  
\* \*

### I. — Production et réserves.

La production pétrolière du Moyen-Orient a atteint au cours de l'année 1965, 420.500 tonnes sur une production totale mondiale de 1.504.625 tonnes, soit 28 %.

Il est intéressant de signaler que la production des Etats-Unis a, au cours de la même année, atteint 25,5 % de ce total.

La production du Moyen-Orient se décompose ainsi :

	1963	1964	1965	POURCENTAGE différence 1964-1965.
	(En milliers de tonnes.)			
Koweït .....	96.197	106.715	109.000	+ 2,2
Arabie Saoudite.....	81.045	85.794	99.000	+ 15,4
Iran .....	72.684	84.249	94.000	+ 11,7
Irak .....	56.733	61.429	64.600	+ 5,2
Zone neutre Koweït.....	16.856	19.503	19.000	— 2,5
Abu Dhabi.....	2.483	9.003	13.500	+ 50,0
Qatar.....	9.095	10.136	10.500	+ 3,3
Egypte .....	5.600	6.353	6.400	»
Bahreïn .....	2.258	2.460	2.800	»
Turquie .....	728	886	1.500	»
Israël .....	151	199	200	»
	343.830	386.727	420.500	+ 8,7

Les réserves globales du Moyen-Orient sont évaluées à 29,8 milliards de tonnes, soit 63 % des réserves mondiales. Or, il est produit actuellement 420 millions de tonnes annuelles. Le rythme d'épuisement de ces réserves est donc de 1,3 %.

Par contre, les réserves du continent américain sont évaluées à 10,5 milliards de tonnes seulement (soit 20 % des réserves mondiales) et il fournit à lui seul 665 millions de tonnes annuelles, soit 45 % de la production mondiale. Le rythme d'épuisement de ces réserves est donc de 6,7 % en moyenne. Il atteint même 8 % au Venezuela.

Les gisements du Moyen-Orient sont caractérisés par une exploitation peu onéreuse, due à la proximité de la mer et au peu de profondeur des puits. Tous ces éléments constituent pour cette région productrice des atouts majeurs qui lui ont permis d'imposer des conditions de plus en plus avantageuses aux sociétés concessionnaires.

Il convient par ailleurs, de souligner que l'ensemble des ressources que procure le pétrole est la condition essentielle de la modernisation et de l'équipement de ces pays. Ceux-ci désirent accumuler richesses et moyens de production avant que leurs réserves ne soient épuisées ou que d'autres sources d'énergie ne viennent neutraliser l'intérêt de l'extraction du pétrole.

Le tableau ci-après fait apparaître le montant des redevances versées par les sociétés concessionnaires aux différents producteurs du Moyen-Orient.

	IRAK	IRAN	QATAR	ABU DHABI	ARABIE Saoudite.	KOWEIT	ZONE neutre.
Population (en milliers d'habitants) .....	7.300	21.000	50	20	6.000	320	
Production (en milliers de T).							
— en 1955.....	33.648	16.205	5.438	»	47.535	54.756	1.362
— en 1960.....	47.500	52.050	8.212	»	62.065	81.863	7.284
— en 1961.....	49.030	58.700	8.382	»	69.227	82.482	9.800
— en 1962.....	49.190	65.405	8.808	808	75.746	92.177	13.044
— en 1963.....	55.500	73.000	9.100	2.300	81.000	97.500	16.400
— en 1964.....	61.520	84.210	10.150	9.000	85.720	106.390	18.900
— en 1965 (estimé).....	63.000	88.000	8.800	13.350	99.000	108.000	18.900
Capacité de traitement des Raffineries en 1964 (en milliers de tonnes).....	3.600	25.300	30	»	10.500	18.000	»
Redevances versées par les Compagnies (en millions de dollars) :				(1)			(2)
— en 1955.....	206,5	90,5	34,7	»	287,8	307 »	»
— en 1960.....	266,3	285,3	54,3	»	355,2	465,2	»
— en 1961.....	265,5	301,2	54	»	395,5	464,3	»
— en 1962.....	266,3	333,8	56,3	»	446,4	526,3	»
— en 1963.....	308,1	378	62,2	»	490,7	553,8	»
— en 1964.....	353	486	65,2	»	554,4	620,6	»

(1) Au cours des premières années d'exploitation, les exportations de pétrole brut d'Abu Dhabi ont fait l'objet d'une taxation spéciale: pour A. D. P. C., 5 shillings/T; pour A. D. M. A., redevance de 20 % sur le prix posté. L'accord de redevance a été signé le 19 septembre 1965.

(2) Les redevances dues au titre de la Zone Neutre sont incluses pour moitié dans l'Arabie Saoudite et pour l'autre moitié dans le Koweït.

## II. — Politique pétrolière des pays du Moyen-Orient.

Pour ces pays, le pétrole est la seule source capitale et par là même, le fondement essentiel de leur développement économique. Il est par conséquent vital pour eux que la production s'effectue d'une façon harmonieuse et augmente régulièrement sans que les prix diminuent. C'est la raison pour laquelle la baisse de prix intervenue le 9 août 1960 a provoqué, en réaction immé-

diate, la création, le 15 septembre suivant de « l'organisation des pays exportateurs de pétrole » (O. P. E. C.) qui comprenait à l'origine, outre le Venezuela, l'Iran, l'Irak, l'Arabie Saoudite et le Koweït. Le Qatar s'est bientôt joint à l'O. P. E. C., suivi par la Libye et l'Indonésie.

Le principe directeur de la politique de l'O. P. E. C. est d'obtenir des compagnies pétrolières pour les pays producteurs, un maximum de profits compatibles avec la bonne marche de l'industrie. Par contre, pour des pays engagés sur la voie socialiste, tels que l'Égypte et l'Algérie, les exigences vont beaucoup plus loin et comportent une participation directe à l'exploitation des pétroles. L'enjeu pour tous ces pays, est tout de même de retirer de l'industrie pétrolière, condamnée à plus ou moins longue échéance à la désuétude, des bénéfices maxima qui pourront être transformés en ressources permanentes et diversifiées.

L'un des premiers objectifs de l'O. P. E. C. a été et reste la stabilisation des prix du brut mais, parallèlement, elle a demandé aux compagnies pétrolières d'appliquer un nouveau système de calcul des bénéfices et le partage de ceux-ci.

#### PROBLÈMES DU PARTAGE DES BÉNÉFICES

Au Moyen-Orient, les bénéfices des compagnies exploitantes sont, en principe, partagés par moitié entre elles et les pays pétroliers, c'est ce que l'on appelle la règle du fifty-fifty. En fait, le mode de calcul de la part des Etats est plus complexe. Les compagnies versent en effet :

— une redevance forfaitaire (royalty) fixée à 12,5 % du prix du pétrole produit ;

— un impôt de 50 % sur les bénéfices, du montant duquel sont déduits les versements déjà effectués au titre de la redevance. Par ailleurs, les bénéfices sont calculés sur la base d'un prix fictif, dit « prix affiché » (posted price) qui est de 15 à 20 % supérieur aux cours mondiaux réels. En effet, les coûts de production sont calculés, compte tenu du coefficient d'amortissement imposé aux compagnies par la législation des pays producteurs.

Suivant les pays et suivant les compagnies, le partage réel s'effectue en pratique, sur la base de 60-40 en faveur des pays producteurs, plutôt que sur la base 50-50.

Devant la baisse des prix du pétrole de 1960, les compagnies avaient réduit progressivement les prix affichés. Devant les réactions de l'O. P. E. C., les compagnies durent arrêter ce mouvement. Suivant leurs déclarations, elles consentaient aux acheteurs des réductions de 10 à 15 % sur les prix postés.

Depuis cette date, les pays producteurs ont avancé la thèse que la royalty de 12,5 % devait être calculée séparément et distinctement dans leur part de bénéfice de 50 %, et qu'elle devait être incluse dans le coût de production. Il est clair que l'inclusion de la royalty dans le coût de production qui est supportée par moitié par chacun des partenaires, aurait pour résultat une augmentation net du profit en faveur des pays producteurs de la moitié de la royalty (6,25 %).

La dernière réunion de l'O. P. E. C. qui s'est tenue du 7 au 13 juillet 1965 à Tripoli, prévoit la mise sur pied d'un programme de production destiné à freiner la dépréciation du prix du pétrole brut sur le marché mondial.

Il s'agirait en fait de répartir entre les divers producteurs le pourcentage global de l'augmentation de la production nécessaire à la satisfaction d'une demande mondiale en hausse constante. Il est évident cependant que cette décision remettrait en cause le droit des compagnies à décider souverainement de leur programme d'exploitation.

La Conférence a approuvé un premier programme transitoire qui assigne à chacun des pays membres un pourcentage global de sa production. Ce premier programme couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1965 au 30 juin 1966. Pour la suite, le Secrétariat de l'O. P. E. C. élabore un plan à plus long terme qui serait soumis à l'approbation des gouvernements des pays membres dans un proche avenir.

En fait, compte tenu des intérêts très divergents de ces pays quant à l'augmentation ou à la limitation du volume de la production, des difficultés ont surgi lorsqu'il s'est agi de faire ratifier ces accords par les différents gouvernements intéressés.

En ce qui concerne le montant des redevances, les propositions de l'O. P. E. C. promulguées en 1964 à Djakarta ont été ratifiées par la plupart des gouvernements.

Les compagnies ont accepté les principes suivants :

a) la redevance fixée à 12,5 % du prix imposé est introduite dans le prix de revient. Elle sera donc déduite du montant de l'impôt sur les bénéfices ;

b) celui-ci reste fixé à 50 % du bénéfice théorique, différence entre prix posté et prix de revient, redevance incluse à titre transitoire. Cependant, les prix postés subiront un abattement dégressif fixé à : 8,5 % en 1964, 7,5 % en 1965, 6,5 % en 1966.

Au-delà de 1966, toute nouvelle réduction de l'abattement doit faire l'objet de nouvelles négociations.

c) enfin, les frais de commercialisation sont réduits à 0,5 cent par baril. En contrepartie, les pays signataires s'engagent à ne plus modifier leur tarif ou régimes fiscaux et tout litige serait obligatoirement soumis à arbitrage.

Enfin, toute concession plus favorable consentie à d'autres compagnies serait immédiatement étendue aux compagnies signataires des accords.

En début de 1965, le Qatar, l'Arabie Saoudite et l'Iran avaient ratifié cet accord, la Lybie et l'Irak n'avaient pas encore apporté leur réponse.

Quant au Koweït, le Parlement avait refusé la ratification au cours d'une séance de 1965.

#### RÉACTIONS A LA SIGNATURE DE L'ACCORD FRANCO-ALGÉRIEN SUR LES HYDROCARBURES

Il convient de signaler que la politique pétrolière française, notamment à l'égard de l'Algérie est fort bien vue des gouvernements du Moyen-Orient. Les accords franco-algériens conclus entre gouvernements et non entre gouvernement et compagnies exploitantes sont considérés comme un précédent particulièrement important. En effet, les compagnies pétrolières elles-mêmes n'ont pas réagi à cet accord qui, selon elles, doit rester sans répercussion sur les relations des états avec elles.

Toutefois, le point important souligné par les deux parties est constitué, non pas par les éléments techniques et économiques de l'accord mais bien par le fait qu'il a été conclu entre deux États.

Par contre, on estime qu'il ne constitue en rien une menace pour l'avenir de l'économie pétrolière du Moyen-Orient, l'Europe reste pour lui le client n° 1. Les perspectives d'accroissement de la consommation aérienne durant les dix prochaines années sont telles que la concurrence du pétrole algérien envers ceux du Golfe Persique n'a qu'une influence extrêmement limitée sur le marché.

Nous avons analysé dans le présent rapport les deux accords passés par le Groupe pétrolier national français, l'un avec l'Arabie Saoudite, l'autre avec l'Iran. Ces deux contrats consacrent l'entrée des sociétés françaises à titre principal dans un secteur où elles n'avaient jusqu'à présent que des intérêts associés et minoritaires à l'intérieur de compagnies telles que l'Irak Petroleum Cy. Ils associent à part égale les pays pétroliers à toutes les phases de la production et de l'exploitation du raffinage et même du transport du pétrole. Cet accroissement de la participation des pays pétroliers n'est que le résultat d'une évolution qui, d'une part, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, a réduit progressivement les bénéfices des sociétés opératrices anciennes et, d'autre part, exige l'exploitation mixte pour les sociétés qui bénéficient de nouvelles concessions. Ces pays ont fait observer d'ailleurs, à la suite de la signature de ces nouveaux contrats qu'ils justifiaient *a posteriori* leurs revendications et la validité de l'action entreprise dans le cadre de l'O. P. E. C.

## CONCLUSION GENERALE

D'immenses possibilités d'investissements existent dans les pays du Moyen-Orient que la délégation de la Commission des Finances a visités. Les moyens financiers considérables dont ils disposent ne leur permettent des réalisations effectives que dans la mesure où leur sont apportés les hommes et les moyens techniques qui leur manquent.

La France peut voir son rôle s'accroître d'une manière importante dans cette région du monde, si elle sait mettre au point les conditions d'une collaboration dynamique et positive entre les administrations et les investisseurs français.

L'administration doit, à notre sens, assouplir les règles de soutien des investissements à l'étranger et structurer son action économique et commerciale en liaison étroite avec les producteurs. Expositions et contacts doivent être multipliés. La coopération technique doit être corrélativement développée.

Les sociétés françaises qui ont déjà réalisé de grandes tâches grâce en particulier à la qualité du personnel qu'ils envoient sur place, doivent se convaincre que la constitution de sociétés mixtes ayant leur siège dans ces pays, est le seul moyen qui, à notre époque, permet d'assurer une action efficace et prolongée. Les opérations isolées répondant à un besoin précis et limité dans le temps ne peuvent constituer un moyen d'investissement économique rentable, pas plus pour le pays intéressé que pour la société opératrice. Les contrats à long terme passés par des sociétés mixtes permettent, au contraire, une implantation durable justifiant un apport massif en hommes et en matériel.

Dans une telle optique, la question du niveau des prix occupe alors une place beaucoup plus limitée et ce handicap que l'on impute à notre production (souvent à tort, nous avons pu le constater pour des fournitures équivalentes), perd de son importance.

Enfin, il est souhaitable que nos industriels se groupent dans des sociétés d'études afin de pouvoir rapidement répondre aux propositions des gouvernements étrangers en soumettant un plan d'ensemble couvrant tous les aspects du projet. Grâce à cette action coordonnée de nos investisseurs et producteurs, étayée par une politique dynamique de soutien qui leur sera apportée par les Pouvoirs publics, il est certain que, compte tenu de l'ambiance amicale qui accueille les propositions françaises dans ces pays, notre participation à leur développement économique pourra rapidement s'accroître.